



Village de Lunjuk, en Indonésie, 2016. Un agriculteur a été contraint de protéger ses terres à l'aide de fil barbelé après que ces dernières ont été déblayées afin de laisser place à une plantation de palmiers à huile pour la multinationale Wilmar. Photo: Kemal Jufri/Panos/Oxfam AUS

# AGROCARBURANTS : COMMENT L'EUROPE RÉCHAUFFE LA PLANÈTE

## Mainmise de l'industrie sur la politique bioénergétique de l'UE

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016, 00h01 GMT**

Les preuves sont accablantes : la politique bioénergétique actuelle de l'Union européenne sur les agrocarburants nuit gravement aux personnes vivant dans les pays en développement, au climat et au développement durable en Europe. Cette politique est en contradiction avec l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pour la période 2016–2030. Le présent document d'information revient sur le cortège de destructions que cette politique a entraînées sur trois continents. Il mesure l'extraordinaire « puissance de feu » des lobbies et du réseau d'influence dont disposent l'industrie des agrocarburants en Europe et ses partisans, bloquant toute réforme. Pour la seule année 2015, les acteurs de la chaîne de valeur des agrocarburants (des producteurs de matières premières aux producteurs d'agrocarburants) ont dépensé plus de 14 millions d'euros et mobilisé près de 400 lobbyistes. Les producteurs d'agrocarburants dépensent autant que le lobby du tabac pour influencer l'UE. Les décideurs de l'UE doivent s'affranchir de la mainmise des puissants groupes corporatifs et opter pour des énergies réellement durables et renouvelables afin d'atteindre les objectifs fixés par l'UE à l'horizon 2030 sur le plan climatique et énergétique.

# RÉSUMÉ

La politique bioénergétique actuelle de l'UE a provoqué un cortège de destructions à l'échelle planétaire. Le présent rapport nous amène ainsi sur trois continents. Il analyse la mainmise des entreprises qui empêche toute réforme de cette politique désastreuse. Il suggère des solutions qui permettraient à l'Europe de relever le défi du développement durable dans le contexte du changement climatique.

## UNE POLITIQUE QUI ALIMENTE LES DESTRUCTIONS

Les perspectives de croissance rapide du marché des cultures destinées à produire des agrocarburants en Europe ont provoqué une première vague d'investissements spéculatifs. En Afrique, bon nombre de ces investissements ont échoué et nuï au développement des communautés locales. En Tanzanie, l'entreprise néerlandaise BioShape Holding BV a acquis 34 000 hectares de terres en 2008 pour cultiver du jatropha afin d'alimenter les marchés néerlandais et belge en agrocarburant et en électricité « verte ». Quatre communautés ont été privées de leurs droits coutumiers sur ces terres. Le projet n'a pas abouti, les investisseurs se sont retirés, mais les communautés locales luttent toujours pour récupérer leurs terres et reconstruire leurs moyens de subsistance.

Une dynamique de marché comparable a provoqué une envolée des importations d'huile de palme dans l'UE pour approvisionner le parc automobile européen et produire de l'électricité. Ainsi, une politique supposée atténuer le changement climatique a en fait contribué à détruire l'environnement en Indonésie, débouchant sur une catastrophe climatique. Parallèlement, les moyens de subsistance des communautés vivant dans des zones reculées du pays sont menacés par les pratiques abusives des entreprises opérant à l'autre extrémité de la chaîne de valeur des producteurs d'agrocarburants en Europe. Sur l'île de Sumatra, PT Sandabi Indah Lestari (PT SIL), un fournisseur de Wilmar International qui approvisionne les principaux producteurs d'agrocarburants en Europe, a obtenu une concession sur 2 812 hectares en 2011. Mais depuis, cette entreprise interdit, parfois par la violence, tout accès des communautés à 1 000 hectares qui leur ont pourtant été confiés par les autorités locales.

On constate actuellement un cycle de destruction similaire en Amérique latine. Les communautés autochtones et les agriculteurs et agricultrices familiaux de l'Amazonie péruvienne vivent désormais aux abords des palmeraies et sont dépossédé-e-s de leurs terres et de leurs forêts ancestrales par certains des acteurs également responsables de la destruction de l'environnement en Asie du Sud-Est. Le gouvernement péruvien a annoncé vouloir allouer 1,5 million d'hectares à la culture de palmiers à huile afin de satisfaire la demande croissante dans le monde. À Ucayali, une région qui s'étend dans la partie centrale de l'Amazonie péruvienne, Melka Group, un conglomérat d'entreprises dont le fondateur est impliqué dans la déforestation massive et des transactions foncières corrompues en Malaisie, a acquis et détruit plus de 5 000 hectares de forêt primitive sur les terres ancestrales de la communauté autochtone Shipibo. Dans la région de Loreto au nord-est, les producteurs et productrices familiaux ont été incités à vendre leurs terres à Melka Group.

*« La zone laissée pour l'exploitation agricole est infime, car le plus gros des terres est détenu par l'entreprise. (...) Cette situation est très dangereuse pour les générations futures. »*

Résident du village de Mavuji, district de Kilwa, Tanzanie

*« Nous espérons que notre lutte aboutira et que nous parviendrons à protéger nos terres pour nos enfants et petits-enfants. »*

Résident du village de Lunjuk, régence de Seluma, province de Bengkulu, Sumatra, Indonésie

*« Nos terres ont été dévastées, la forêt a disparu et les ruisseaux sont taris et transformés en bourbiers. »*

Leader communautaire, Santa Clara de Uchunya, région d'Ucayali, Amazonie péruvienne

## LES ENGAGEMENTS DE L'UE POUR LE CLIMAT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN PÉRIL

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par les Nations unies et l'Accord de Paris apportent un nouvel éclairage sur la nécessité de réformer de toute urgence la politique bioénergétique néfaste de l'UE. Pour rester crédible, la politique énergétique et climatique de l'UE doit s'inscrire dans les ODD et l'Accord de Paris et rendre inacceptable toute forme de soutien à des bioénergies créées à partir de cultures vivrières ou des cultures destinées à la production d'énergie. Si les 70 000 km<sup>2</sup> de terres exploitées pour produire des agrocarburants à destination de l'UE en 2008 avaient été utilisées pour cultiver du blé et du maïs, elles auraient pu nourrir quelque 127 millions de personnes sur une année entière. En 2012, cette superficie était passée à 78 000 km<sup>2</sup>, soit une zone plus grande que la Sierra Leone ou que la Belgique et le Pays-Bas combinés. En moyenne, les agrocarburants produits à partir de cultures vivrières émettent plus de 50 % de gaz à effet de serre en plus que les carburants fossiles. Par conséquent, d'ici 2020, les émissions émanant du transport dans l'UE auront non pas diminué, mais considérablement augmenté à cause de la consommation d'agrocarburants.

*Les politiques qui subventionnent ou imposent la production ou la consommation d'agrocarburants produits à partir de cultures vivrières entraînent la hausse du prix des denrées alimentaires et la multiplication des crises des prix sur les marchés agricoles.*

## LA MAINMISE DES ENTREPRISES : LA « PUISSANCE DE FEU » DE L'INDUSTRIE DES AGROCARBURANTS

L'UE est en contradiction avec ses engagements pour le climat et le développement durable. L'énorme « puissance de feu » du lobby de l'industrie des agrocarburants empêche toute réforme. Les objectifs sur les agrocarburants et les autres formes d'aide publique ont permis à l'industrie des agrocarburants de multiplier son chiffre d'affaires par quatre entre 2008 et 2014. Tout cela a contribué à une dynamique vicieuse de confiscation du processus décisionnel de l'UE par cette industrie.

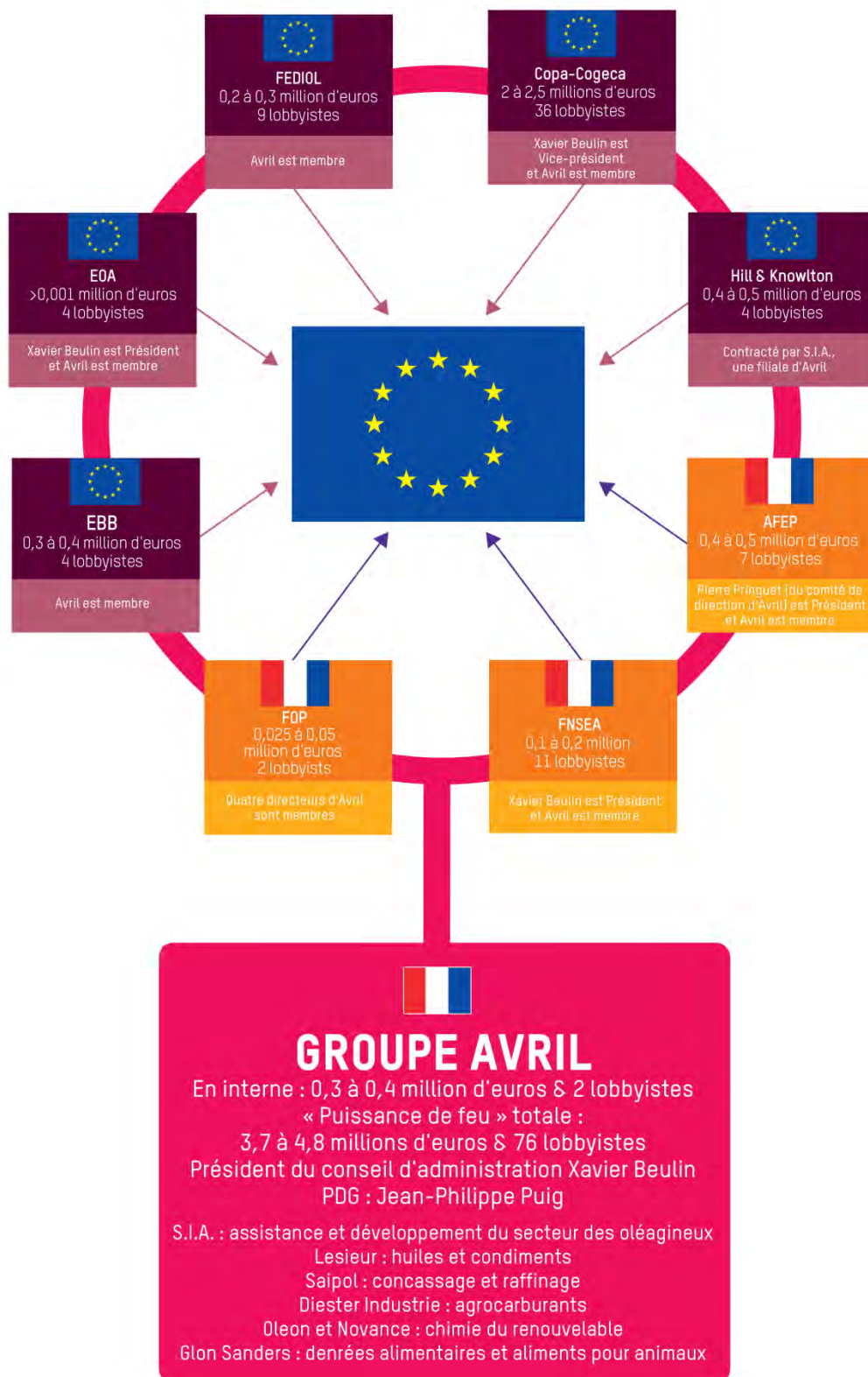
*Le lobby de l'industrie des agrocarburants et ses alliés dépassent en nombre l'ensemble du personnel de la Direction générale Énergie de la Commission européenne.*

Les producteurs européens d'agrocarburants à eux seuls dépensent chaque année entre 3,7 et 5,7 millions d'euros dans leurs activités de lobbying dans l'UE. Cela les place sur un pied d'égalité avec le lobby du tabac qui a indiqué y avoir consacré 5 millions d'euros en 2015. Tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants (producteurs de matières premières et d'agrocarburants, négociants et entreprises de transformation, fournisseurs de technologie) ont indiqué avoir dépensé entre 14,5 et 19,5 millions d'euros et embauché 399 lobbyistes pour faire pression sur l'UE en 2015. Si l'on ajoute les autres groupes alliés des objectifs sur les agrocarburants (fournisseurs de carburant, acteurs de l'industrie automobile et acteurs des secteurs de l'énergie et des bioénergies au sens large), ce sont 198 lobbyistes supplémentaires et entre 21,8 et 24,6 millions d'euros additionnels pour renforcer le lobby sur l'UE. Avec près de 600 lobbyistes à sa disposition et des dépenses annuelles comprises entre 36,2 et 44,1 millions d'euros, le lobby de l'industrie des agrocarburants et ses alliés dépassent en nombre l'ensemble du personnel de la Direction générale Énergie de la Commission européenne et disposent de moyens financiers comparables au lobby pharmaceutique.

Pour mettre fin aux objectifs contraignants sur les agrocarburants, les décideurs de l'UE doivent s'affranchir de la mainmise des principaux acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants, à l'image du groupe français Avril qui a minutieusement constitué un réseau d'influence de grande envergure à l'échelle nationale et européenne. Il est essentiel de contenir l'influence de ces groupes puissants afin d'honorer les engagements pris par l'UE à New York et à Paris en 2015 et de tendre vers un avenir durable sur le plan climatique et alimentaire.

*Lors des 18 premiers mois de la Commission Juncker, ses hauts représentants ont rencontré les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants à 38 reprises contre seulement 8 pour les ONG, pour discuter de la politique bioénergétique.*

**Figure 1 : Réseau d'influence et puissance de feu d'Avril en matière de lobbying**



*La puissance de feu combinée d'Avril (le plus grand producteur d'agrocarburants en Europe) en matière d'influence sur l'UE s'élève à 76 lobbyistes et 3,7 à 4,8 millions d'euros par an.*

Source : Registre de transparence de l'UE et Registre des groupes d'experts de la Commission européenne

## DES SOLUTIONS POUR AVANCER

L'Europe a aujourd'hui l'opportunité d'élaborer de nouvelles politiques qui permettront à l'humanité de relever le double défi du développement et du changement climatique. En changeant de posture vis-à-vis des bioénergies, l'UE contribuera à préserver le monde des politiques qui exploitent les terres et les cultures pour produire de l'énergie au lieu de mener une action efficace pour le climat.

L'abandon des subventions et des objectifs coûteux qui ont contribué à la croissance rapide d'un secteur bioénergétique non durable créera des opportunités pour les autres activités plus durables et respectueuses de l'environnement que l'UE tente de promouvoir. Cela libérera les ressources à investir dans des solutions qui sont réellement destinées à affranchir l'Europe des énergies fossiles dans le transport et dans d'autres secteurs. Il convient d'intensifier les mesures incitatives qui encouragent les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en promouvant les sources d'énergie réellement renouvelables.

Les bioénergies doivent être soutenues uniquement si elles ne font pas concurrence à la production alimentaire et si elles respectent un ensemble complet et contraignant de critères de durabilité environnementaux et sociaux. L'UE ne doit pas répéter les erreurs du passé lors de la promotion d'agrocarburants « avancés ». Au final, seul un nombre limité d'agrocarburants (constitués de déchets et de résidus sans usage concurrentiel) devrait contribuer à verdir les transports.

## RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE BIOÉNERGÉTIQUE DURABLE DE L'UE À L'HORIZON 2030

Pour garantir la compatibilité de la politique bioénergétique de l'UE d'ici 2030 avec ses engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, Oxfam appelle la Commission européenne, les gouvernements des États membres de l'UE et les députés européens à prendre les mesures suivantes :

- Empêcher, dans toutes les réglementations énergétiques et climatiques prises au sein de l'UE pour l'horizon 2030, de comptabiliser les agrocarburants produits à partir de dérivés alimentaires, de cultures vivrières ou de cultures destinées à la production d'énergie, dans l'optique d'atteindre les objectifs de l'UE définis pour 2030 concernant les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre. Limiter la quantité de biomasse solide pouvant faire l'objet de mesures incitatives, en tenant compte des besoins des autres secteurs utilisant la biomasse.
- Mettre en place une comptabilisation juste des émissions de gaz à effet de serre générées par les bioénergies dans toutes les réglementations de l'UE sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 pour permettre une réduction conséquente et vérifiable des émissions.
- Adopter un ensemble complet et contraignant de critères de durabilité environnementaux et sociaux pour toutes les bioénergies, notamment le respect d'un consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales et autochtones.

*« Il existe un meilleur moyen de faire. Trouvons-le. »*

*Miguel Arias Cañete,  
Commissaire européen au Climat et à l'Énergie, citant Thomas Edison lors de l'événement « Europe leading on renewable energy policy »*

*Les agrocarburants produits à partir de dérivés alimentaires, de cultures vivrières ou de cultures destinées à la production d'énergie ne doivent pas être comptabilisés dans l'optique d'atteindre les objectifs de l'UE définis pour 2030 concernant le climat et l'énergie.*

- Garantir une exploitation efficace et optimale des ressources finies en biomasse et encourager la production d'énergie uniquement à partir de matières premières sans usage concurrentiel et qui ne peuvent pas être réutilisées ni recyclées.
- Intensifier les incitations politiques dans le secteur du transport et dans d'autres secteurs afin d'économiser de l'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique et de soutenir les sources d'énergie réellement durables et renouvelables.
- Garantir la transparence et une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes dans les réunions, les groupes d'experts et toute forme de consultation tout au long du processus décisionnel et dans l'élaboration des politiques de l'UE.

*Des critères de durabilité sociaux doivent être adoptés pour toutes les bioénergies, notamment le respect d'un consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales et autochtones.*

# 1 LA POLITIQUE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE L'UE À LA CROISÉE DES CHEMINS

## REPÈRES : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ACCORD DE PARIS

Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les dirigeants du monde entier aux Nations unies le 25 septembre 2015<sup>1</sup> et l'Accord de Paris conclu le 12 décembre 2015<sup>2</sup> représentent un plan d'action universellement reconnu pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, combattre les inégalités et les injustices, et lutter contre le changement climatique. Ce plan est réalisable, à condition de sortir du scénario de continuité. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent se préparer à affronter les intérêts particuliers qui cherchent à maintenir le statu quo aux dépens des populations et de la planète.

L'Union européenne est fière du rôle qu'elle a joué dans l'élaboration des ODD et de l'Accord de Paris<sup>3</sup>. Si les décideurs européens s'impliquent réellement dans leur réalisation, ils doivent mettre à l'épreuve les politiques nouvelles et existantes pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec les objectifs et les engagements pris dans le cadre de ces accords internationaux historiques. Un domaine sort du lot, pour lequel la crédibilité doit être vérifiée de toute urgence : la politique bioénergétique de l'UE.

## LA POLITIQUE BIOÉNERGÉTIQUE DE L'UE D'ICI 2020 DANS UNE IMPASSE

Les agrocarburants et les autres formes de bioénergie représentent plus de 60 % de l'énergie considérée par l'UE comme renouvelable et promue dans le cadre de sa politique visant à atténuer le changement climatique<sup>4</sup>. Un premier objectif non contraignant consistant à atteindre une teneur de 5,75 % d'agrocarburants dans les carburants destinés au transport d'ici 2010 avait été introduit en 2003 à l'échelle de l'UE. Par conséquent, une part croissante de bioéthanol issu de produits céréaliers ou du sucre et d'agrocarburants produits à partir d'huile végétale a été mélangée à de l'essence ou du diesel, faisant de l'Europe un consommateur de plus en plus avide d'agrocarburants produits à partir de cultures vivrières. Des objectifs plus ambitieux et plus contraignants à l'horizon 2020 ont été introduits en 2009 dans le cadre de la directive sur les énergies renouvelables (voir *Encadré 1* plus bas), incitant à consommer de grandes quantités de bioénergie pour le transport, la production d'électricité et le chauffage. En l'absence d'un cadre adéquat en matière de durabilité, le coût social et environnemental global de cette demande européenne croissante en bioénergie non durable s'est intensifié, frappant le plus durement les personnes vivant dans la pauvreté.

**Objectif de développement durable n° 2**  
*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.*  
2.1. *D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.*

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Depuis près d'une dizaine d'années, Oxfam et d'autres organisations tirent la sonnette d'alarme au sujet des conséquences désastreuses (pour les personnes vivant dans la pauvreté ainsi que pour la planète) des politiques encourageant l'utilisation d'agrocarburants pour remplacer les carburants fossiles au sein de l'UE et dans d'autres pays riches<sup>5</sup>. Au lendemain des crises des prix alimentaires de 2008 et de 2010-2011, Oxfam a estimé que si les 70 000 km<sup>2</sup> de terres exploitées pour produire des agrocarburants à destination de l'UE en 2008 avaient été utilisées pour cultiver du blé et du maïs, elles auraient pu nourrir quelque 127 millions de personnes sur une année entière<sup>6</sup>.

D'après une nouvelle étude commanditée par la Commission européenne, la zone sollicitée en 2012 pour produire des agrocarburants est passée à 78 000 km<sup>2</sup>, soit une superficie supérieure à celle de la Sierra Leone ou de la Belgique et des Pays-Bas combinés. En 2012, plus de 40 % de ces terres se trouvaient déjà en dehors de l'UE, et la dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations, notamment d'huile de palme (voir Encadré 2), n'a depuis cessé de croître<sup>7</sup>. L'impact total de la demande de l'UE en bioénergie sur les terres est bien plus vaste. D'après une autre étude, le cumul des terres agricoles et des terres forestières requises pour satisfaire à la consommation bioénergétique de l'UE (carburant, électricité et chauffage) couvrait en 2010 une superficie de 445 000 km<sup>2</sup>, soit la taille de la Suède<sup>8</sup>.

Un corpus impressionnant de recherches scientifiques démontre les effets néfastes de la plupart des agrocarburants issus de cultures vivrières sur le climat en raison du changement indirect d'affectation des sols. La demande accrue en matières premières agricoles pour produire des agrocarburants participe à l'extension de l'agriculture sur de nouvelles terres, entraînant la déforestation et la conversion de sols riches en carbone tels que les tourbières. L'étude la plus récente et la plus complète sur le changement indirect d'affectation des sols a été commanditée par la Commission européenne<sup>9</sup>. Bien que finalisée dès août 2015, cette étude n'a pas été rendue publique avant mars 2016, après des demandes répétées d'Oxfam et d'autres organisations au nom du droit à l'information<sup>10</sup>.

Cette étude révèle qu'en moyenne, les agrocarburants produits à partir de cultures vivrières émettent plus de 50 % de gaz à effet de serre en plus que les carburants fossiles. Par exemple, les agrocarburants produits à partir d'huile de palme émettent trois fois plus de CO<sub>2</sub> que les combustibles fossiles, car ils délocalisent l'agriculture dans les forêts tropicales et les tourbières. Les agrocarburants produits en Europe font également partie du problème. Le biodiesel produit à partir de graines de colza et le bioéthanol issu de l'orge émettent environ 20 % de CO<sub>2</sub> de plus que l'essence et le diesel. Le biodiesel produit à partir du tournesol et l'éthanol issu du blé est pour ainsi dire aussi polluant que les carburants fossiles qu'il remplace. Par conséquent, d'ici 2020, les émissions émanant du transport dans l'UE auront non pas diminué, mais considérablement augmenté à cause de la consommation d'agrocarburants<sup>11</sup>.

*Si les 70 000 km<sup>2</sup> de terres exploitées pour produire des agrocarburants à destination de l'UE en 2008 avaient été utilisées pour cultiver du blé et du maïs, elles auraient pu nourrir quelque 127 millions de personnes sur une année entière.*

*Le présent Accord [...] vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en [...] contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C [...].*

Accord de Paris, Article 2



Le rôle des politiques qui subventionnent ou imposent la production ou la consommation d'agrocarburants produits à partir de cultures vivrières a également été pointé du doigt comme un facteur déterminant pour la hausse du prix des denrées alimentaires, la multiplication des crises des prix sur les marchés agricoles<sup>12</sup> et les acquisitions foncières de grande envergure controversées<sup>13</sup>. Les experts et les agences internationales de développement appellent à mettre un terme à ces politiques<sup>14</sup>. Des preuves s'accroissent également pour mettre à nu le coût important des objectifs sur les agrocarburants pour les contribuables, les consommateurs et l'économie au sens large en Europe et ailleurs<sup>15</sup>.

*Avec la politique actuelle de l'UE sur les agrocarburants, d'ici 2020, les émissions émanant du transport dans l'UE auront non pas diminué, mais considérablement augmenté à cause de la consommation d'agrocarburants.*

#### **Encadré 1 : Principaux facteurs d'une consommation bioénergétique désastreuse dans les réglementations de l'UE sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020**

**Directive sur les énergies renouvelables**<sup>16</sup> – *Facteurs* : objectif contraignant de 20 % d'énergie renouvelable au total et objectif de 10 % pour le transport, compte erroné concernant les émissions générées par les agrocarburants (changement indirect d'affectation des sols non pris en compte), critères de durabilité limités. *Impacts* : dépendance vis-à-vis d'une biomasse non durable pour atteindre l'objectif de 20 %, objectifs sur les agrocarburants dans les États membres pour atteindre 10 %. Suite aux amendements apportés à la directive sur les énergies renouvelables en 2015, une limite fixée à 7 % s'appliquera aux agrocarburants produits à partir de cultures vivrières ou de cultures destinées à la production d'énergie. Les États membres peuvent toujours subventionner ces agrocarburants au-delà de cette limite, mais pas les comptabiliser dans l'objectif de 10 %<sup>17</sup>.

**Directive sur la qualité du carburant**<sup>18</sup> – *Facteurs* : objectif contraignant de 6 % pour la réduction des gaz à effet de serre et l'intensité des carburants d'ici 2020, compte erroné concernant les émissions générées par les agrocarburants (changement indirect d'affectation des sols non pris en compte), critères de durabilité limités. *Impacts* : les fournisseurs de carburant recourent à un mélange contenant des agrocarburants pour atteindre cet objectif, au lieu de réduire les sources d'émission au niveau de l'extraction et du raffinage, à l'image du brûlage.

**Système d'échange de quotas d'émission**<sup>19</sup> – *Facteurs* : les émissions générées par la combustion de la biomasse pour produire de l'électricité et pour le chauffage ne sont pas prises en compte, aucun critère de durabilité pour la biomasse solide et gazeuse. *Impacts* : biomasse non durable brûlée dans des installations de grande envergure, centrales au charbon coalimentées par ou converties entièrement pour la biomasse<sup>20</sup>.

## **POLITIQUE BIOÉNERGÉTIQUE DE L'UE D'ICI 2020 : UNE CONTRADICTION ?**

Du fait de la grande dépendance de l'UE vis-à-vis de la bioénergie non durable pour atteindre les objectifs fixés par l'UE à l'horizon 2030 sur le plan climatique et énergétique, une dizaine d'années ont été perdues dans la lutte contre le changement climatique et en faveur d'un développement durable. Le présent document révèle que les personnes vivant dans les pays en développement, notamment celles en situation de pauvreté, sont les premières victimes de cette politique européenne malavisée. Il cherche à comprendre pourquoi l'UE a été dans l'incapacité de changer de cap lorsqu'il était avéré que cette politique menait à une impasse. Il conclut en formulant des recommandations pour redresser le cap de la politique bioénergétique de l'UE d'ici 2030 afin d'éviter de nuire aux impératifs des ODD et de l'Accord de Paris en l'absence d'une réforme exhaustive.

## 2 L'HUMANITÉ ET LA PLANÈTE AFFECTÉES

### LES DEGÂTS CONSIDERABLES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE BIOÉNERGÉTIQUE DE L'UE

La politique bioénergétique de l'UE a provoqué des dégâts considérables à l'échelle planétaire. Nous allons suivre ce cortège en commençant par le sud de la Tanzanie, où les villageois doivent gérer les retombées d'un investissement raté censé fournir à l'Europe de l'huile de jatropha pour produire du biodiesel et de l'électricité « verte ». Direction ensuite l'île de Sumatra en Indonésie, un pays situé au cœur de l'essor actuel des importations européennes d'huile de palme pour produire de l'énergie, puis enfin l'Amazonie péruvienne, où les communautés autochtones luttent pour survivre aux abords des palmeraies.

### TANZANIE : FAUX ESPOIRS, VRAIES DIFFICULTÉS

À ce jour, l'Afrique a uniquement joué un rôle marginal en tant que fournisseur bioénergétique de l'Europe. Certains ont usé de cet argument pour dissiper les préoccupations concernant l'impact de la politique bioénergétique de l'UE en Afrique<sup>21</sup>. Ces statistiques cachent néanmoins une tout autre réalité. Le potentiel de demande accrue et subventionnée en agrocarburants au sein de l'UE a suscité un vif intérêt des investisseurs et des spéculateurs pour acquérir de grandes étendues de terres dans les pays en développement entre 2005 et 2010<sup>22</sup>.

Ils ciblaient en priorité les pays à faible gouvernance connus pour conclure rapidement et à bon marché les transactions foncières, alimentant ainsi le phénomène d'accaparement des terres<sup>23</sup>. Parmi eux, les pays d'Afrique subsaharienne figuraient en tête de liste, car ils alliaient toutes les propriétés recherchées : des terres agricoles et une main-d'œuvre bon marché, des réserves d'eau disponibles, un climat favorable et une piètre gouvernance. D'immenses étendues de terres ont été attribuées à des projets commerciaux axés sur les agrocarburants. Or une dizaine d'années plus tard, la plupart de ces investissements ne s'étaient pas matérialisés ou n'avaient pas abouti<sup>24</sup>. Les fluctuations de la demande en agrocarburants en Afrique n'ont eu aucun impact sur les données commerciales au sein de l'UE. Mais sur le terrain et dans les communautés rurales africaines, les cicatrices sont encore bien visibles.

En Tanzanie, quelque quatre millions d'hectares de terres, soit une superficie plus ou moins équivalente à celle des Pays-Bas, ont été alloués entre 2005 et 2008 à des projets commerciaux axés sur les agrocarburants, souvent sous l'autorité d'entreprises européennes. En 2009, 640 000 hectares avaient été officiellement attribués par l'État tanzanien<sup>25</sup>. L'entreprise néerlandaise BioShape Holding BV a acquis 34 000 hectares de terres par l'intermédiaire d'une filiale tanzanienne dans le district de Kilwa dans le sud du pays en 2008<sup>26</sup>.

Le projet devait permettre d'alimenter le marché belge et néerlandais en bioénergie, au départ en électricité « verte », puis en biodiesel, en cultivant du jatropha, une plante oléagineuse jusqu'alors peu connue, mais hissée à l'époque au rang de

*« Le village de Mavuji devait prospérer plus que tous les autres dans le district de Kilwa. Au lieu de cela, l'investisseur est venu semer le chaos dans notre village. » « Une seule chose importe désormais : récupérer nos terres. »*

Résidents des villages de Mavuji et de Miregere, district de Kilwa, Tanzanie

culture miracle. En 2009, BioShape avait créé une pépinière de jatropha sur 70 hectares, et une partie des terres avait été nettoyées<sup>27</sup>.

D'après une étude menée par Inter Press Service, BioShape s'était également adonné de façon confidentielle à un commerce illégal de bois, vendant sans autorisation des essences précieuses issues de sa concession<sup>28</sup>. Des coûts d'exploitation élevés et l'incapacité à trouver un investisseur fiable suite à un changement de business plan ont causé la faillite de la société-mère néerlandaise en juin 2010, et donc l'abandon du projet sur le sol tanzanien<sup>29</sup>.

**Figure 2 : Concession BioShape à Kilwa, Tanzanie**



Source : Carte d'Oxfam basée sur *The Arc Journal*, Tanzania Forest Conservation Group, N °24, novembre 2009

Les terres acquises par BioShape appartenaient à quatre villages : Mavuji, Migeregere, Nainokwe et Liwiti. La majorité des villageois avait approuvé le projet, car celui-ci s'accompagnait de promesses faites par l'entreprise en matière d'emplois permanents et de développement. Toutefois, des informations critiques sur le contenu et les implications de l'accord n'avaient pas été communiquées aux membres de la communauté, comme les limites et la superficie totale des terres attribuées à l'entreprise, ou encore la perte de contrôle sur ces terres au profit du gouvernement central en charge de leur attribution à l'entreprise. Par conséquent, les droits coutumiers ancestraux de ces communautés sur leurs terres leur ont été retirés sans leur consentement préalable, libre et éclairé<sup>30</sup> et sans compensation adéquate.

Suite à l'abandon du projet, les communautés se sont vues interdire l'accès à leurs terres alors que très peu des promesses avancées s'étaient concrétisées. Si l'on compare la valeur réelle de ces terres et les coûts d'opportunité à la compensation reçue, les pertes économiques subies par les villages du projet se révèlent extrêmement élevées ; elles auraient été considérables sur le long terme même si le projet de BioShape avait abouti<sup>31</sup>.

Oxfam œuvre auprès des communautés affectées depuis 2012 et soutient leurs tentatives pour obtenir réparation et recouvrer l'accès à leurs terres. Six ans après la faillite de la société-mère, BioShape Tanzania Ltd reste propriétaire des terres<sup>32</sup>. L'exploitation est en grande partie délaissée, à l'exception des agents de sécurité déployés sur le site. Des broussailles abondantes envahissent les bâtiments de l'entreprise, où quelques archives jonchent le sol.

Des informations non vérifiées et contradictoires circulent dans le district de Kilwa sur les intentions de BioShape : certains annoncent que les terres vont être remises à un autre investisseur, d'autres que l'entreprise va reprendre ses activités sur les terres en privilégiant cette fois-ci la production alimentaire. Les villageois ne peuvent toujours pas accéder aux terres qu'ils cultivaient ou sur lesquelles ils chassaient autrefois, et qui leur fournissaient du bois de chauffage et des matériaux de construction. Ils doivent couvrir de longues distances pour accéder à leurs cultures et craignent que leurs terres ne suffisent pas à répondre aux besoins des générations futures.

Les villageois de Mavuji, Migeregere, Nainokwe et Liwiti souhaitent récupérer leurs terres, les cultiver eux-mêmes et en tirer des bénéfices, sans renoncer à la propriété et au contrôle<sup>33</sup>.

*« La zone laissée pour l'exploitation agricole est infime, car le plus gros des terres est détenu par l'entreprise. Les parcelles autrefois réservées à une personne devront désormais être partagées en six. Nous vivons une situation impossible et très dangereuse pour les générations futures. »*

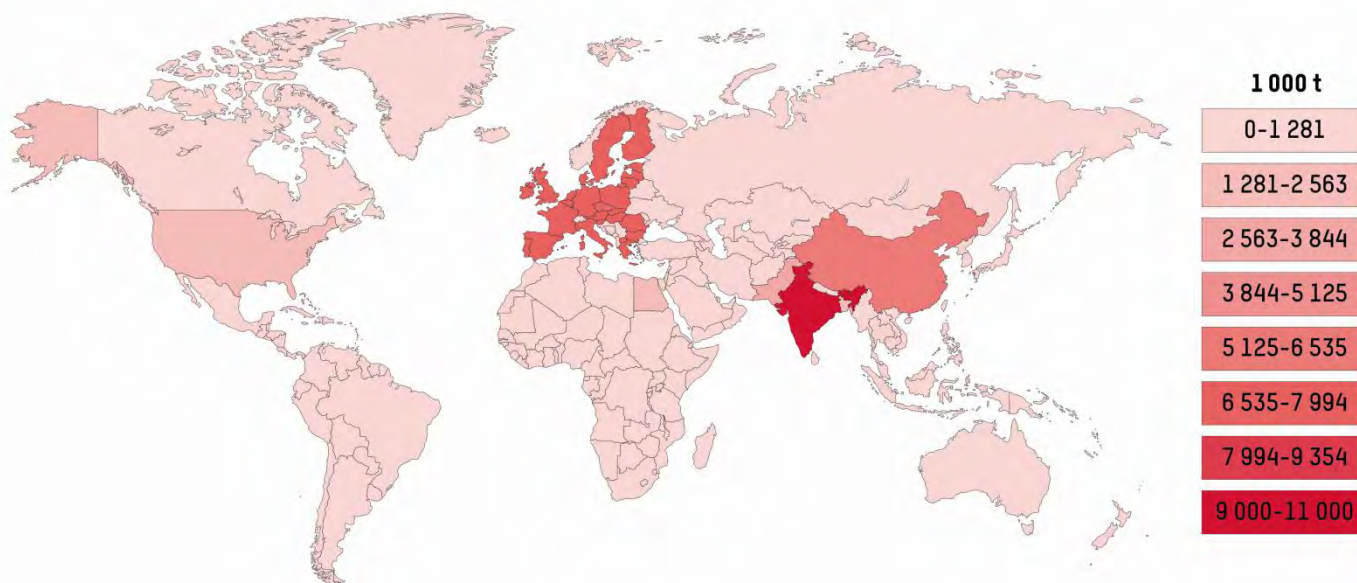
Résident du village de Mavuji, district de Kilwa, Tanzanie

## **Encadré 2 : Les importations européennes d'huile de palme pour produire des agrocarburants explosent, le secteur énergétique supplantant le secteur alimentaire**

Avec l'Inde et la Chine, l'UE figure parmi les trois plus gros importateurs d'huile de palme au monde. L'UE devrait importer 6,6 millions de tonnes d'huile de palme en 2016, soit près de 10 % de la production mondiale prévue. 500 millions d'Européens consomment 15 % d'huile de palme de plus qu'1,3 milliard de Chinois<sup>34</sup>. Le secteur alimentaire est historiquement le principal consommateur d'huile de palme, à côté d'autres secteurs comme les aliments pour animaux, les soins personnels et les produits chimiques. La politique bioénergétique de l'UE a radicalement changé la donne. En 2006, l'utilisation traditionnelle d'huile de palme représentait toujours plus de 80 % de la consommation au sein de l'UE, mais les importations pour la bioénergie étaient déjà importantes<sup>35</sup>. Depuis, la consommation d'huile de palme comme matière première pour le biodiesel a explosé. En 2014, le secteur énergétique était responsable de 60 % des importations d'huile de palme au sein de l'UE, avec une répartition de 45 % pour les agrocarburants et de 15 % pour la production d'électricité et le chauffage<sup>36</sup>.

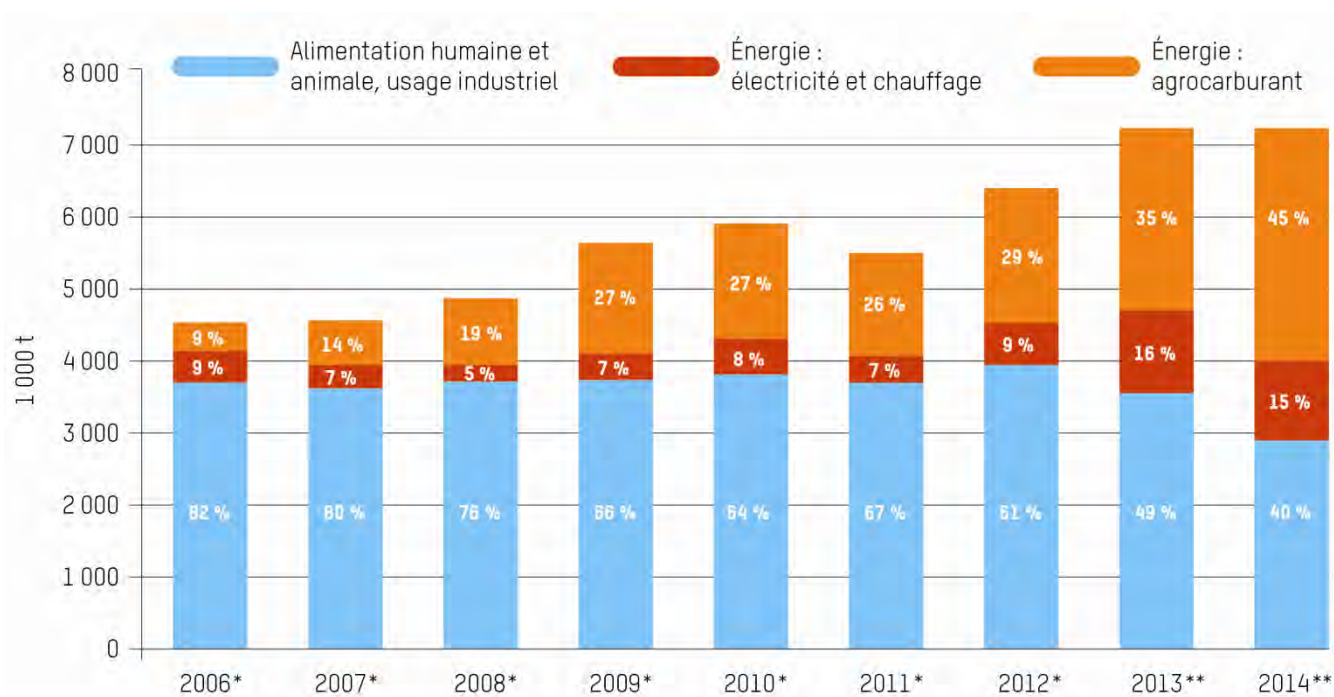
En plus de l'huile de palme brute utilisée pour produire du biodiesel, l'UE importe également du biodiesel à base d'huile de palme. En 2012, l'UE importait 1,1 million de tonnes de biodiesel incluant de l'huile de palme en provenance d'Indonésie. Incitée par l'industrie européenne des agrocarburants, qui consomme de l'huile de palme toujours meilleur marché, mais cherche à se protéger de la concurrence sur le marché du biodiesel, la Commission européenne a imposé en mai 2013 des droits antidumping sur les importations européennes de biodiesel en provenance d'Indonésie (huile de palme) et d'Argentine (soja). Par conséquent, les importations en provenance de ces deux pays ont considérablement chuté en 2013 et quasiment cessé en 2014. Elles devraient reprendre si l'UE n'a pas gain de cause suite aux réclamations déposées auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant ces droits<sup>37</sup>.

**Figure 3 : Importations d'huile de palme par pays en milliers de tonnes – Année de l'estimation : 2016**



Source : Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA)  
<http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=imports&display=map>

**Figure 4 : Usage de l'huile de palme dans l'UE en milliers de tonnes, 2006–2014**



Source : \*World Oil/IIISD<sup>38</sup>, \*\*FEDIOL/Transport & Environment<sup>39</sup>

## INDONÉSIE : UN DÉSASTRE QUI DURE

L'Indonésie produit plus de la moitié de l'huile de palme vendue dans le monde. Sa production a doublé depuis 2006, atteignant 33 millions de tonnes en 2015, et devrait encore augmenter de 6 % en 2016<sup>40</sup>. En Europe, le deuxième plus grand marché de l'exportation après l'Inde pour l'Indonésie, le marché de l'huile de palme a doublé depuis que l'UE a adopté ses premiers objectifs concernant les agrocarburants en 2003<sup>41</sup>. La croissance rapide du marché européen a été entièrement motivée par la politique bioénergétique de l'UE : des volumes encore plus grands d'huile de palme sont requis pour approvisionner le parc automobile européen et alimenter le réseau électrique européen (voir *Encadré 2* plus haut).

Les objectifs contraignants en matière d'énergie renouvelable introduits par la Directive sur les énergies renouvelables de 2009 et d'autres dispositions relatives aux réglementations de l'UE sur le climat et l'énergie (voir *Encadré 1*) ont stimulé cette croissance spectaculaire de la demande européenne. Combinée aux critères de durabilité inefficaces promus par la Commission européenne comme étant « les plus stricts au monde » (voir *Encadré 3*) et aux politiques du gouvernement indonésien promouvant l'intensification des plantations, cette croissance a contribué à faire de l'Indonésie un désastre durable.

La catastrophe environnementale et les sinistres effets d'une extension rapide de la culture de palmiers à huile sur le climat sont bien documentés en Indonésie. Ils font l'objet d'une attention médiatique récurrente au niveau international lorsque des incendies dévastent les forêts et les tourbières de Sumatra et de Kalimantan et couvent pendant des semaines avant d'être circonscrits. À l'approche de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21), l'Indonésie a émis plus de gaz à effet de serre que les États-Unis pendant deux mois consécutifs du fait des émissions générées par ces incendies<sup>42</sup>. Le sort des communautés vulnérables vivant dans des zones reculées et qui sont menacées par les pratiques abusives des entreprises opérant à l'autre extrémité de la chaîne de valeur des producteurs d'agrocarburants et des fournisseurs de carburant en Europe est moins médiatisé. En 2014, l'ONG indonésienne Sawit Watch avait identifié 731 conflits fonciers relatifs à l'extension des cultures de palmiers à huile<sup>43</sup>.

Wilmar International, un groupe agroalimentaire implanté à Singapour, est l'un des plus grands propriétaires de palmeraies au monde, et le plus grand raffineur d'huile de palme en Indonésie. L'entreprise se targue d'être le plus grand transformateur et négociant d'huile de palme et de biodiesel produit à partir d'huile de palme au monde<sup>44</sup>. Elle est un important fournisseur d'huile de palme pour plusieurs producteurs d'agrocarburants en Europe<sup>45</sup>. Jusqu'en 2015, Wilmar fournissait Neste, une multinationale finlandaise propriétaire d'immenses usines de production aux Pays-Bas, en Finlande et à Singapour<sup>46</sup>. Wilmar fournit actuellement ADM Hamburg AG, la filiale allemande de la multinationale américaine Archer Daniels Midland (ADM), un leader mondial sur le marché des matières premières agricoles et un actionnaire important de Wilmar<sup>47</sup>. Wilmar International a également exporté du biodiesel en Europe jusqu'à ce que l'UE impose des droits antidumping sur les importations de biodiesel en provenance d'Indonésie en mai 2013. Neste et ADM sont deux des trois plus gros producteurs de biodiesel en Europe.

Wilmar International s'approvisionne en huile de palme auprès de ses propres filiales et plantations, ainsi qu'auprès de fournisseurs tiers. PT Sandabi Indah

*« Nous nous sentons menacés et troublés. Notre vie est là-bas. Tous nos besoins vitaux sont financés par le fruit de notre travail sur ces parcelles, comme les frais de scolarité. Pourquoi veulent-ils sans cesse s'en emparer ? »*

Résident du village de Lunjuk, régence de Seluma, province de Bengkulu, Sumatra, Indonésie

Lestari (PT SIL) est un fournisseur de Wilmar intervenant dans la province de Bengkulu sur la côte sud-ouest de Sumatra<sup>48</sup>. En 2011, PT SIL a obtenu une concession de terres agricoles sur 2 812 hectares dans la régence de Seluma, dans la province de Bengkulu. Le bail avait auparavant été délivré pour une autre entreprise, PT Way Sebayur (PT WS) en 1987, mais avait été révoqué en 2005. En acquérant l'autorisation d'exploiter la concession, PT SIL a également hérité d'un passif de conflits fonciers non résolus entre les propriétaires fonciers locaux et PT WS. Cela concerne notamment un millier d'hectares que les autorités locales avaient réaffectés de la concession PT WS pour permettre leur exploitation par les résidents locaux<sup>49</sup>.

**Figure 5 : Concession PT SIL dans la province de Bengkulu, en Indonésie**



Carte d'Oxfam basée sur le rapport *EU biofuels supply chain and its impacts on local community livelihoods: A case study from Bengkulu, Indonesia* (2015)<sup>50</sup>

Suite à l'acquisition de la nouvelle concession, PT SIL a immédiatement pris des mesures pour interdire l'accès aux terres plutôt que d'impliquer les populations locales. Des représentants de l'entreprise ont évincé et détruit la propriété des résidents locaux dans l'optique de faire valoir leur droit sur la concession. Ils ont par ailleurs empiété sur les terres que la communauté exploitait pour subvenir à ses besoins alimentaires et de subsistance.

La communauté affectée englobe plusieurs groupes, notamment les peuples autochtones Batak, Serawai et Sunda, ainsi que les migrants javanais nouvellement arrivés. Les membres de la communauté ont signalé lors d'entretiens que l'entreprise avait rasé au bulldozer la propriété foncière de certains résidents, inondé les cultures de kérosène et déraciné d'autres cultures. Elle a intimidé les membres de la communauté en armant des malfrats chargés de rappeler, parfois sous la menace, que les terres sont désormais la propriété de PT SIL et de déclarer illégal tout résident accédant à la concession. Des gardes armés ont été placés le long des routes, interdisant l'accès aux petites parcelles des résidents.

L'arrivée de PT SIL a eu plusieurs effets déplorables sur les communautés vivant au sein de la concession. L'empiètement de PT SIL sur les petites parcelles de terrain que les résidents cultivaient depuis de nombreuses années pour en tirer des revenus a eu des répercussions néfastes sur la sécurité alimentaire et sur les moyens de subsistance à l'échelle locale. Avant l'arrivée de l'entreprise, les locaux ont indiqué pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires, une situation rendue nettement plus difficile depuis l'acquisition de leurs terres.

Dans le village de Lunjuk, les principaux moyens de subsistance de la majorité des résidents reposent sur l'agriculture et l'extraction du latex. Du fait de cet accès restreint aux terres arables, les producteurs sont moins à même de pratiquer une agriculture diversifiée avec des cultures vivrières (riz, légumes, etc.) et des cultures destinées à être vendues sur les marchés (huile de palme, latex, etc.). Conséquence inattendue et potentiellement dangereuse : de nombreux producteurs ont choisi de se focaliser exclusivement sur les cultures destinées à être vendues sur les marchés pour optimiser leurs revenus. Cette réduction de la diversité des cultures renforce leur vulnérabilité aux aléas climatiques, à la fluctuation du prix des matières premières et à l'extension des cultures de palmiers à huile dans les exploitations environnantes. Elle pourrait nuire à la santé et provoquer des carences nutritionnelles au sein de leurs familles.

*« Nous espérons que notre lutte aboutira et que nous parviendrons à protéger nos terres pour nos enfants et petits-enfants. »*

Résident du village de Lunjuk, régence de Seluma, province de Bengkulu, Sumatra, Indonésie

En décembre 2013, Wilmar a annoncé une nouvelle politique « No Deforestation, No Peat, No Exploitation » (ou Halte à la déforestation, au défrichage des tourbières et à l'exploitation) s'appliquant à toutes ses activités dans le monde, ainsi qu'à tous ses fournisseurs le long de sa chaîne d'approvisionnement<sup>51</sup>. Sous l'intitulé « No Exploitation of People and Local Communities » (Halte à l'exploitation des populations et des communautés locales), cette politique inclut des engagements pour respecter les droits humains, les droits fonciers, ainsi que les droits des communautés locales et autochtones à donner ou non leur consentement préalable, libre et éclairé concernant les opérations foncières sur lesquelles elles détiennent des droits légaux, communaux ou coutumiers.

Néanmoins, à ce jour, cette nouvelle politique d'entreprise n'a toujours pas accordé réparation aux communautés de la province de Bengkulu privées de l'accès à leurs terres par PT SIL. L'absence de critères de durabilité de base dans la législation de l'UE ne permet pas d'interdire l'accès au marché européen aux producteurs d'agrocarburants s'approvisionnant en huile de palme auprès d'entreprises qui violent les droits humains et fonciers des communautés.



### Encadré 3 : Agrocarburants en Europe : les plus durables au monde ?

Le terme « durable » prend un tout nouveau sens dans le contexte de la politique bioénergétique européenne. « **Les agrocarburants en Europe sont les plus durables au monde.** » Ces termes, notamment ceux inscrits en gras, sont tirés d'une déclaration de l'industrie européenne du biodiesel, destinée à une réunion récente avec les parties prenantes de la Commission européenne dédiée à la politique bioénergétique durable après 2020<sup>52</sup>. Ils font écho à une autre déclaration du Commissaire européen en charge de l'énergie au lancement du système européen de certification des agrocarburants durables en 2010 : « *Notre régime de certification est le plus strict du monde ; il garantira que les biocarburants consommés dans l'UE satisfont aux normes environnementales les plus élevées* »<sup>53</sup>. En 2016, la **Cour des comptes européenne**, gardienne des finances de l'UE, a réalisé un audit approfondi sur la conformité et les performances de ces régimes<sup>54</sup>. Ses conclusions sont accablantes :

- **Les régimes de durabilité qui s'appliquent aux agrocarburants au sein de l'UE ne garantissent pas des agrocarburants durables.** D'après la Cour des comptes européenne, ces régimes « n'ont pas correctement examiné certaines caractéristiques cruciales pour garantir la durabilité des biocarburants certifiés », notamment concernant les « effets socio-économiques négatifs comme des litiges fonciers, le travail forcé/le travail des enfants, de mauvaises conditions de travail pour les agriculteurs ou des dangers pour la santé et la sécurité », ainsi que les changements indirects d'affectation des sols. (*Rapport spécial par. 74*)
- **Le système de certification des agrocarburants au sein de l'UE n'est pas fiable.** La Cour des comptes européenne en est arrivée à la conclusion « qu'en raison de faiblesses dans la procédure de reconnaissance de la Commission, puis dans la supervision des régimes volontaires reconnus, le système de certification de durabilité des biocarburants de l'UE n'est pas totalement fiable ». La Cour a observé que la transparence était insuffisante et que la structure de gouvernance était inappropriée, ce qui accroît le risque de conflit d'intérêts. Elle a également constaté que les régimes n'étaient pas supervisés par la Commission et qu'il n'existait aucun système de réclamation. Par conséquent, la Commission « ne peut pas obtenir l'assurance que les régimes volontaires appliquent réellement les normes de certification présentées lors de la demande de reconnaissance » et « ne dispose d'aucun moyen de détecter les violations présumées des règles des régimes volontaires ». (*Rapport spécial, par. 73, 77, 78*)

## PÉROU : LES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES DANS UNE LUTTE POUR LEUR SURVIE AUX ABORDS DES PALMERAIES EN AMAZONIE

Le désastre « durable » de la culture de palmiers à huile en Indonésie incite à la prudence concernant l'avenir de la politique bioénergétique au sein de l'UE. La Malaisie et l'Indonésie produisent actuellement 85 % de l'huile de palme dans le monde. Mais la demande continue de croître alors que les terres disponibles en Asie du Sud-Est s'amenuisent, si bien que les entreprises cherchent activement à s'étendre ailleurs. L'une des régions les plus ciblées est l'Amazonie, qui offre des conditions idéales pour une croissance rapide des palmiers.

La Colombie et l'Équateur appartiennent déjà au top 10 des pays producteurs et exportateurs<sup>55</sup>. Le Pérou, où l'Amazonie recouvre 60 % du pays, est désormais classé 21<sup>e</sup> sur la liste des pays producteurs, et de grandes étendues sont menacées du fait de la croissance de la demande mondiale en huile de palme. À l'heure

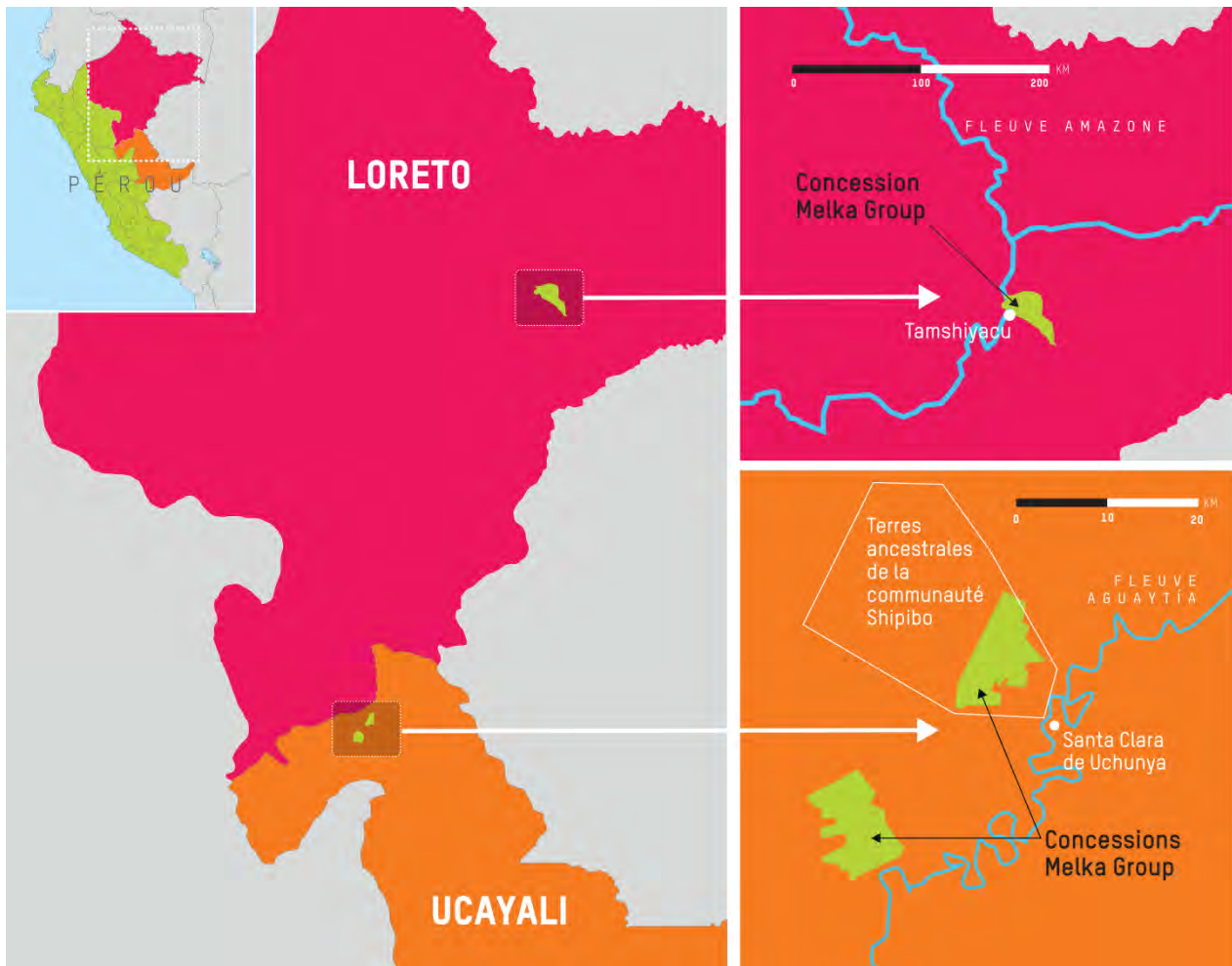
actuelle, de grands projets de production d'huile de palme sont à l'origine d'une déforestation de grande ampleur dans trois régions de l'Amazonie péruvienne (Loreto, Ucayali et San Martín), couvrant une superficie totale de plus de 120 000 hectares entre les zones de production et les terres récemment acquises par les grandes et les moyennes entreprises.

Les projets en attente d'approbation pourraient tripler l'étendue des palmeraies à court terme, et le gouvernement péruvien a annoncé qu'il avait la capacité d'affecter au moins 1,5 million d'hectares de terres aux palmiers à huile. La politique officielle du gouvernement péruvien consiste à autoriser la culture de palmiers à huile uniquement dans des zones déjà déboisées ou dégradées de la forêt. Or, des forêts préservées ont été désignées comme adaptées à la plantation de palmiers à huile à cause de failles dans la législation et de violations de la loi<sup>56</sup>.

Dans plusieurs provinces, les communautés paysannes et autochtones luttent déjà pour leur survie face à l'extension de la production d'huile de palme sur leurs territoires sans leur consentement préalable, libre et éclairé. Une menace grave pesant sur leurs moyens de subsistance provient de Melka Group, un conglomérat d'entreprises créé par Dennis Melka, fondateur d'Asian Plantations Limited, une entreprise dont le nom est régulièrement associé à la déforestation massive et à des transactions foncières corrompues dans la province de Sarawak en Malaisie<sup>57</sup>. Melka Group a profité de failles dans les procédures et de l'absence de mise en application des lois par les autorités péruviennes pour acquérir des terres et détruire des forêts afin de libérer de l'espace pour les plantations<sup>58</sup>. Le groupe est actuellement impliqué dans une bataille juridique auprès des tribunaux péruviens face au Service national des forêts péruvien (SERFOR), qui le tient responsable de déforestation illégale. Le SERFOR évalue les dégâts pour le patrimoine forestier péruvien à plus de 100 millions d'euros et a exigé l'arrêt des opérations<sup>59</sup>.

Dans le district de Tamshiyacu dans la région de Loreto au nord-est du Pérou, les entreprises de Melka Group ont déposé depuis 2011 plusieurs demandes pour obtenir des concessions sur de grandes étendues de forêts pour la production d'huile de palme et de cacao. Le groupe a déjà déboisé 3 000 hectares de forêt, notamment de la forêt primitive, pour planter des cacaotiers. Il détient déjà 6 000 hectares adjacents. Des demandes de concession sont en cours auprès des autorités régionales pour 45 000 hectares supplémentaires. Melka Group a également acheté des terres pour 30 dollars l'hectare auprès de dizaines d'agriculteurs et d'agricultrices familiaux qui détenaient des parcelles de 50 hectares de forêts accordées par les autorités. Dans certains cas, ces agriculteurs et agricultrices familiaux ont été incités à vendre sur la base de fausses informations communiquées par des représentants locaux suspectés d'être proches du groupe.

Figure 6 : Concessions Melka Group au Pérou



Source : Carte d'Oxfam basée sur le rapport *Deforestation by Definition*<sup>60</sup>

Walter Muñoz Quiroz, qui figure parmi ces petits producteurs, a indiqué ce qui suit aux chercheurs travaillant avec Oxfam : « Ils m'ont dit que si je ne vendais pas ma parcelle, le gouvernement me la reprendrait. Pourquoi ? Parce que je n'avais pas exploité tous les hectares qui m'avaient été accordés. Je manquais d'informations sur ce point, et j'ai eu peur, si bien que j'ai accepté les 5 000 soles. J'ai par la suite demandé conseil et j'ai compris que c'était une escroquerie : le gouvernement ne peut pas vous retirer vos terres sous prétexte que vous n'en cultivez qu'une partie »<sup>61</sup>.

Melka Group est également actif à Ucayali, une région située au centre de l'Amazonie péruvienne. Plantaciones de Pucallpa SAC, une entreprise de Melka Group, acquiert depuis 2012 les terres ancestrales de la communauté autochtone Shipibo de Santa Clara de Uchunya, dans la région d'Ucayali. La communauté n'avait pas conscience de ces processus jusqu'à ce que des bulldozers soient déployés sur leurs terres en 2014. Melka Group conteste les droits fonciers de la communauté Shipibo, car cette dernière ne détient aucun titre de propriété officiel. Des procédures juridiques sont en cours pour établir ces droits.

La résistance communautaire et le lobbying du gouvernement central ont incité le ministère de l'Agriculture à mener une étude de haut niveau en août 2015. En septembre, ce dernier déclarait que la déforestation avait été illégale et à ordonné la suspension immédiate de toutes les opérations. Mais plus de 5 000 hectares de forêt (principalement primitive), revendiqués par les communautés comme faisant partie de leurs terres ancestrales, avaient déjà été dévastés<sup>62</sup>.

En décembre 2015, la communauté a également déposé plainte auprès de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), une plateforme multipartite qui promeut les pratiques durables au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme<sup>63</sup>. En avril 2016, le comité des plaintes de la RSPO avait pris une décision préliminaire ordonnant à l'entreprise de suspendre ses opérations, mentionnant les impacts catastrophiques sur les rivières et l'écologie forestière dont les populations dépendent pour assurer leurs moyens de subsistance, la destruction des habitations des communautés et les restrictions imposées aux membres de la communauté souhaitant accéder à la forêt<sup>64</sup>. Melka Group a depuis décidé de céder le projet et a mis en vente les plantations détenues par Plantaciones de Pucallpa<sup>65</sup>.

En août 2015, l'Association interethnique de l'Amazonie péruvienne (AIDSEAP), une organisation représentant quelque 650 000 autochtones, a appelé à déclarer l'état d'urgence dans le secteur de l'huile de palme. Elle exigeait que soit interdite la déforestation de la forêt primitive et que soient comblés les vides juridiques laissant champ libre à l'extension de la production d'huile de palme.

Elle demandait également la reconnaissance des revendications territoriales :  
« *L'Amazonie est le théâtre d'intenses différends entre d'une part les acteurs de l'industrie de l'huile de palme et d'autres secteurs agroalimentaires qui cherchent à s'accaparer des terres et à les détruire, et d'autre part les communautés autochtones dont la survie dépend des 20 millions d'hectares qu'elles occupent depuis des temps ancestraux. La forêt vivra et subviendra aux besoins de tous là où les communautés ont des droits* »<sup>66</sup>.

*« Nos terres ont été dévastées, la forêt a disparu et les ruisseaux sont taris et transformés en bourbiers. Il ne reste qu'un seul ruisseau que nous pouvons utiliser pour en extraire de l'eau potable. »*

Leader communautaire,  
Santa Clara de Uchunya,  
région d'Ucayali,  
Amazonie péruvienne

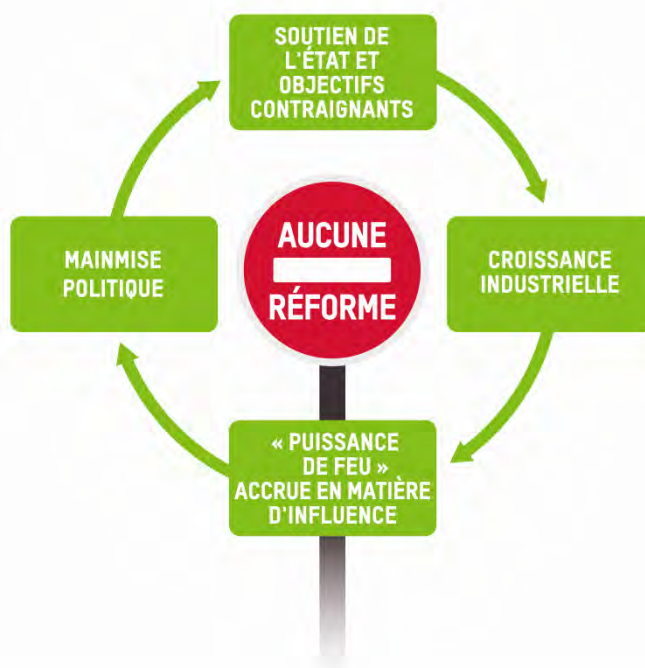
### 3 DES OBSTACLES À TOUTE RÉFORME

À ce jour, malgré toutes les preuves de leurs effets néfastes, l'UE continue de s'appuyer presque exclusivement sur les agrocarburants produits à partir de cultures vivrières pour atteindre ses objectifs sur les énergies renouvelables dans le transport. Les agrocarburants issus d'autres matières premières et considérés comme « avancés » représentaient seulement 12 % de la production d'agrocarburants au sein de l'UE en 2015<sup>68</sup>, mais même ces agrocarburants sont parfois produits à partir de dérivés alimentaires et ne sont pas soumis aux exigences adéquates en matière de durabilité (voir Encadré 6).

Cinq années ont été nécessaires pour faire apparaître dans la Directive sur les énergies renouvelables de 2009 une limite concernant l'utilisation d'agrocarburants issus de cultures vivrières et de cultures destinées à la production d'énergie sur des terres agricoles<sup>69</sup>. Parallèlement, la consommation de ces agrocarburants néfastes a continué d'augmenter et les failles dans la nouvelle législation que les États membres doivent promulguer d'ici septembre 2017 rendent difficile toute prévision quant au respect du plafond prescrit fixé à 7 %.

Il a été tout aussi ardu de rendre la politique bioénergétique au sens large plus durable : la Commission européenne ne s'est pas engagée à introduire des critères de durabilité contraignants ni des comptes adéquats sur les gaz à effet de serre issus de la biomasse solide utilisée pour produire de la chaleur et de l'électricité avant 2020<sup>70</sup>.

**Figure 7 : Mainmise politique de l'industrie des agrocarburants : une dynamique vicieuse**



Cette section cherche à comprendre pourquoi il est aussi difficile et désespérément long de réformer la politique de l'UE sur les agrocarburants. Pourquoi l'UE n'a-t-elle

*« Nous souhaitons promouvoir uniquement les agrocarburants qui sont véritablement durables, qui réduisent efficacement les émissions et qui n'entrent pas directement en concurrence avec la nature et la production alimentaire. C'est précisément ce que nous proposons [amendements pour tenir compte du changement indirect d'affectation des sols]. »*

Connie Hedegaard, ancienne Commissaire européenne pour le climat<sup>67</sup>

pas été capable de changer le cap lorsqu'il était évident que sa politique sur les agrocarburants menait sa politique climatique dans une impasse et causait des destructions partout dans le monde ? Il faut chercher la réponse dans la dynamique vicieuse de confiscation du processus décisionnel par de puissants groupes d'intérêts. Leurs membres ont tiré d'immenses bénéfices de cette politique et fait usage de leur pouvoir financier et de leur poids politique pour saborder ou retarder toute réforme, tout en étendant leur influence au sein des chaînes de valeur et entre celles-ci.

## UNE CROISSANCE DE L'INDUSTRIE DES AGROCARBURANTS STIMULÉE PAR L'ÉTAT

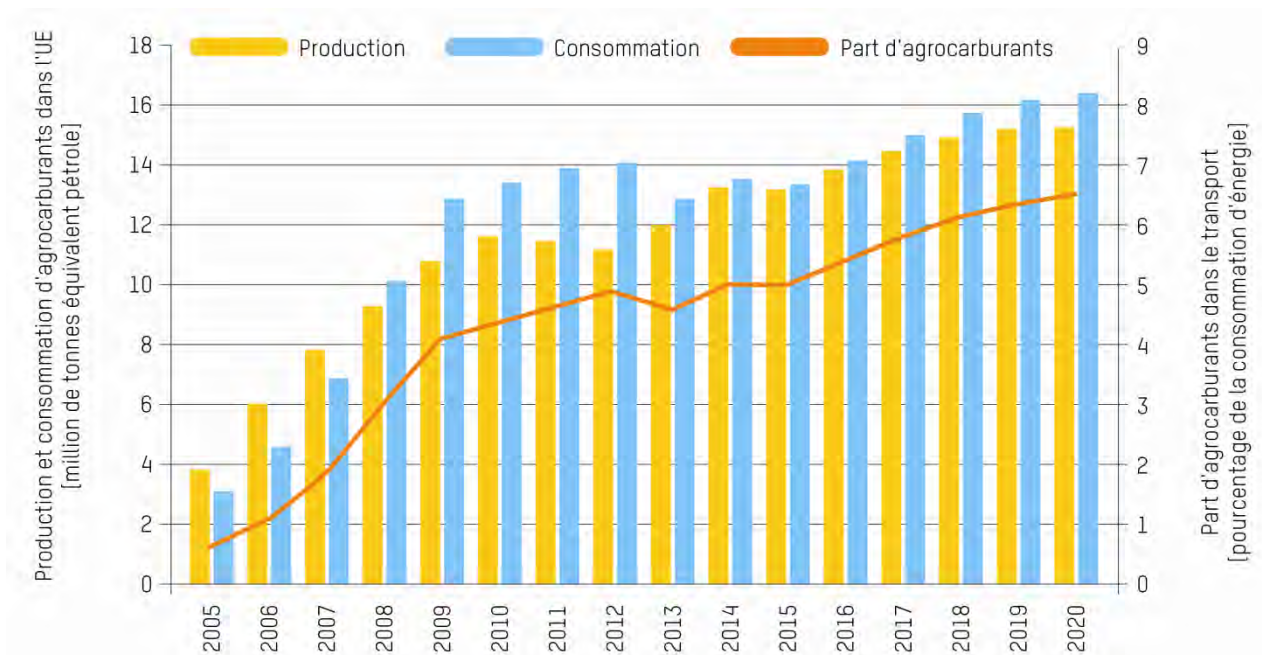
La consommation d'agrocarburants en Europe est montée en flèche au cours de la dernière décennie et sa croissance devrait se poursuivre (voir Figure 8). Cette hausse n'est pas spontanée. La croissance rapide du marché des agrocarburants en Europe est le fruit de réglementations et de politiques en sa faveur. La demande a explosé suite à l'adoption de la Directive sur les agrocarburants en 2003<sup>71</sup>. Cette directive stipulait que des mesures devaient être prises par tous les pays de l'UE pour substituer 5,75 % de tous les carburants fossiles utilisés dans le transport par des agrocarburants d'ici 2010.

En 2009, l'influence de l'industrie des agrocarburants et de ses alliés sur le processus de décision au sein de l'UE est devenue incontestable lorsque le Parlement européen et les gouvernements européens ont accepté d'introduire un objectif contraignant de 10 % d'agrocarburants dans les transports pour 2020. Cet objectif a été baptisé « objectif énergie renouvelable » malgré l'opposition menée par un vaste éventail d'organisations de la société civile et de scientifiques préoccupés par la durabilité et le changement indirect d'affectation des sols<sup>72</sup>.

**Figure 8 : Production et consommation d'agrocarburants dans l'UE pour la période 2005–2020**

*« Il n'existe à ce jour aucune réelle alternative aux agrocarburants de première génération que nous produisons. Il ne faut pas les mettre en péril avec des réglementations ou des débats politiques sur le changement indirect d'affectation des sols, par exemple. »*

Jörg Jacob, PDG de German Biofuels<sup>73</sup>



Source : Commission européenne, medium-term prospects for EU agricultural markets and income 2015–2025 [http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/index_en.htm)

Le chiffre d'affaires du secteur des agrocarburants au sein de l'UE a augmenté en parfaite concordance avec la part des agrocarburants issus de cultures vivrières imposée par les réglementations nationales appliquant les directives européennes, passant de 4,1 milliards d'euros en 2008 à 14,9 milliards d'euros en 2014<sup>74</sup>. Sans le savoir, les Européens ont participé à cette hausse de 363 % par leurs impôts et chaque fois qu'ils faisaient le plein :

- D'après l'Institut international du développement durable, l'industrie des agrocarburants aurait reçu en 2011 entre 5,5 et 6,9 milliards d'euros des gouvernements européens sous la forme d'exonérations fiscales et du fait de la hausse du prix du carburant à la pompe<sup>75</sup>.
- Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'aide publique s'élevait au total à 8,8 milliards d'euros en 2011<sup>76</sup>.
- Le Centre commun de recherche de la Commission européenne évalue les exonérations fiscales dans les 28 États membres de l'UE à 9,1 milliards d'euros en 2013<sup>77</sup>.
- En France, la Cour des comptes a estimé que les exonérations fiscales accordées aux producteurs d'agrocarburants de 2005 à 2014 représentaient une aide de 3,6 milliards d'euros au secteur<sup>78</sup>.

Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements européens s'appuient de plus en plus sur les réglementations concernant les mélanges, à savoir l'obligation pour les fournisseurs de carburant de mélanger un pourcentage d'agrocarburant aux carburants qu'ils vendent plutôt que sur des subventions directes ou des exonérations fiscales. Autrement dit, les subventions payées avec l'argent public sont remplacées dans les faits par une subvention directe du consommateur à l'industrie des agrocarburants.

En France, où les exonérations fiscales sur les agrocarburants conventionnels ont été abandonnées en 2015, la Cour des comptes a estimé qu'en moyenne, les consommateurs avaient payé 2,6 centimes d'euro supplémentaires par litre d'essence et 1,5 centime d'euro supplémentaire par litre de diesel entre 2005 et 2014<sup>79</sup>. L'aide publique sous la forme d'allègements fiscaux et de consommation forcée d'agrocarburants n'est pas seulement un poids pour les consommateurs. Elle implique également un coût considérable pour l'économie au sens large, car elle ralentit la croissance dans d'autres secteurs d'activités<sup>80</sup>. Ces objectifs contraignants sont en revanche une composante essentielle du modèle commercial de l'industrie des agrocarburants.

## LA PUISSANCE DE FEU DU LOBBY DES AGROCARBURANTS

La croissance de l'industrie des agrocarburants s'est accompagnée d'une augmentation des ressources que cette industrie est capable de mobiliser (et disposée à le faire) pour bloquer toute réforme et garantir la continuité du soutien dont elle bénéficie sous la forme d'aide publique et d'objectifs contraignants. 2016 est une année charnière pour l'avenir de la politique bioénergétique au sein de l'UE, car la Commission européenne rédige une nouvelle politique sur les bioénergies durables, et la législation sur la promotion des énergies renouvelables pour la période 2020–2030 doit être finalisée d'ici la fin de l'année.

Oxfam a évalué plusieurs leviers d'influence dans le secteur. Les processus décisionnels au sein de l'UE sont complexes et peuvent être influencés à l'échelle européenne et au niveau de chacun des 28 États membres. L'évaluation d'Oxfam quant à la puissance de feu du lobby des agrocarburants se limite à la somme dépensée et au nombre de lobbyistes exerçant leur influence sur les décideurs européens. À défaut d'être exhaustive, elle fournit donc une indication précieuse sur les forces en présence.

Oxfam a identifié les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants et d'autres groupes d'intérêts promouvant la continuité des objectifs contraignants, d'après leurs prises de position publiques et la teneur des réponses aux consultations de la Commission européenne, les rencontres avec les acteurs clés déclarées par les hauts-représentants de la Commission européenne, ainsi que les membres des groupes d'experts pertinents conseillant la Commission. Les informations publiées par ces acteurs sur les ressources humaines et les dépenses qu'ils consacrent au lobbying et au travail d'influence ont ensuite été extraites du Registre de transparence du Parlement européen et de la Commission européenne<sup>81</sup>. Les données fournies se basent sur la dernière estimation annuelle signalée par les déclarants avant le 26 septembre 2016. Notre estimation est susceptible d'être conservatrice en raison du caractère volontaire du registre et de la récurrence des déclarations minimisées ou faussées de la part des groupes d'intérêts<sup>82</sup> (une explication détaillée sur la méthodologie est fournie dans l'Annexe 1 du présent rapport).

Au total, il apparaît que 151 entreprises et associations industrielles étaient impliquées dans des opérations de lobbying concernant les réglementations sur les agrocarburants, dont 44 avaient leur siège social ou un bureau supplémentaire à Bruxelles. Le noyau dur du lobby de l'industrie des agrocarburants se compose de lobbyistes internes, de syndicats professionnels, de sociétés de conseil et de cabinets juridiques au service des producteurs de bioéthanol et de biodiesel en Europe, du lobby agricole européen et d'autres producteurs de matières premières, des principaux négociants en matières premières et entreprises de transformation, ainsi que des fournisseurs de technologie.

En tout, les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants déclarent 399 lobbyistes (271 ETP) et un budget compris entre 14,5 et 19,5 millions d'euros pour influencer sur le processus décisionnel au sein de l'UE<sup>83</sup>. Si l'on ajoute les autres groupes alliés qui défendent des objectifs sur les agrocarburants (fournisseurs de carburant, acteurs de l'industrie automobile et acteurs des secteurs de l'énergie et des bioénergies au sens large) ce sont 198 lobbyistes supplémentaires (105,5 ETP) et entre 21,8 et 24,6 millions d'euros additionnels pour renforcer le lobby sur l'UE. La capacité d'influence combinée de l'industrie des agrocarburants et de ses alliés au sein de l'UE (ou sa « puissance de feu »), regroupe 597 lobbyistes (376,5 ETP) et mobilise des dépenses annuelles comprises entre 36,2 et 44,1 millions d'euros. (Voir Figure 9 plus bas ; la méthodologie est expliquée dans l'Annexe.)

Ce qui ressort de ces chiffres est déconcertant. En 2015, la capacité de dépenses de l'industrie des agrocarburants et de ses alliés était comparable à celle de l'industrie pharmaceutique, qui a déclaré avoir consacré un peu moins de 40 millions d'euros au travail de lobbying<sup>84</sup>. Avec près de 600 lobbyistes à sa disposition, le lobby de l'industrie des agrocarburants et ses alliés dépassent en nombre l'ensemble du personnel de la Direction générale Énergie de la Commission

*Les lobbyistes de l'industrie des agrocarburants sont 7 fois plus nombreux que le personnel de la Commission européenne en charge du développement de la nouvelle politique de l'UE en matière de durabilité bioénergétique.*

*Ensemble, les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants disposent de 399 lobbyistes (271 ETP) et d'un budget compris entre 14,5 et 19,5 millions d'euros pour influencer sur le processus décisionnel au sein de l'UE.*

*Avec près de 600 lobbyistes à sa disposition, le lobby de l'industrie des agrocarburants et ses alliés dépasse en nombre le personnel complet de la Direction générale Énergie de la Commission européenne.*

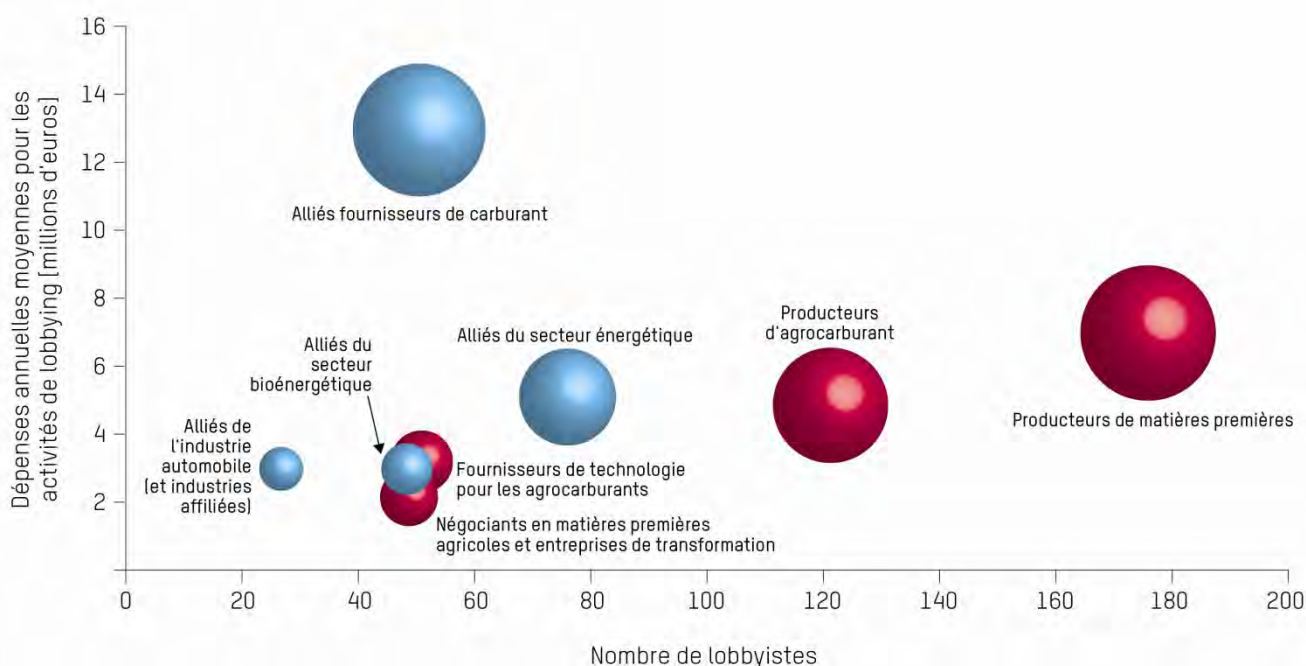


européenne<sup>85</sup>. Bien que la part de cette « puissance de feu » allouée par chaque acteur au lobbying sur la question des agrocarburants varie en fonction de ses intérêts et ne peut pas être déterminée avec précision, les ressources dédiées bénéficient des connaissances, des réseaux et de la capacité de l'ensemble.

Tout aussi préoccupant : les producteurs européens d'agrocarburants dépendent à eux seuls entre 3,7 et 5,7 millions d'euros chaque année et emploient 121 lobbyistes (68 ETP). Cela les place sur un pied d'égalité avec le lobby du tabac qui a indiqué y avoir consacré 5 millions d'euros en 2015<sup>86</sup>. Ces lobbyistes, contrairement à ceux d'autres acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants comme les producteurs de matières premières, se concentrent principalement sur la politique bioénergétique de l'UE. Autrement dit, pour chaque représentant de la Commission européenne en charge du développement de la nouvelle politique de l'UE en matière de durabilité bioénergétique, il y a au moins 7 lobbyistes dédiés issus de l'industrie des agrocarburants<sup>87</sup>. Il y a pour ainsi dire autant de lobbyistes spécialisés dans ce secteur que de membres au sein des commissions Environnement et Industrie du Parlement européen. Ces commissions sont en charge de l'élaboration de la réglementation sur les bioénergies en 2030<sup>88</sup>.

*Les producteurs européens d'agrocarburants dépendent à eux seuls entre 3,7 et 5,7 millions d'euros chaque année dans leurs activités de lobbying dans l'UE. Cela les place sur un pied d'égalité avec le lobby du tabac qui a indiqué y avoir consacré 5 millions d'euros en 2015.*

**Figure 9 : « Puissance de feu » des lobbies de l'industrie des agrocarburants et de ses alliés sur l'UE**



**Légende :** bulles rouges : acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants. Bulles bleues : acteurs dans d'autres secteurs défendant les objectifs contraignants relatifs aux agrocarburants. La taille des bulles représente la puissance de feu de chaque groupe (part des dépenses totales et du nombre total de lobbyistes de l'ensemble des acteurs).

Source : calculs d'Oxfam basés sur le Registre de transparence du Parlement européen et de la Commission européenne (tel que mis à jour par les déclarants avant le 26 septembre 2016).

#### Encadré 4 : Ethanol Europe Renewables Ltd – un groupe influent

La multinationale à capitaux privés irlandaise Ethanol Europe Renewables Ltd (EERL) exploite le plus gros site de production de bioéthanol en Europe (avec une capacité de production annuelle de 450 millions de litres) par l'intermédiaire de sa filiale hongroise Pannonia<sup>89</sup>. EERL et Pannonia disposent d'une « puissance de feu » de sept lobbyistes et d'un budget dédié compris entre 200 000 et 400 000 euros<sup>90</sup>.

Elle a embauché des ressources supplémentaires pour une somme comprise entre 175 000 et 350 000 euros afin de renforcer son travail de lobbying : Orbán & Perlaki Attorneys-at-Law (3 lobbyistes)<sup>91</sup>, Hanover Communications International (13 lobbyistes)<sup>92</sup>, James Cogan (conseiller individuel) et The Skill Set, le cabinet de conseil de Dick Roche, l'ancien ministre irlandais des Affaires européennes et de l'environnement, dont le carnet d'adresses est bien étoffé.

EERL étend également son influence du fait de son adhésion à divers organismes :

- associations industrielles : ePURE, l'association européenne de l'industrie de l'éthanol (5 lobbyistes, dernières dépenses annuelles déclarées pour le travail de lobbying : 300 000–399 999 euros)<sup>93</sup> et l'association hongroise pour le bioéthanol<sup>94</sup> ;
- une organisation de parties prenantes soutenue financièrement par la Commission européenne : European Biofuels Technology Platform<sup>95</sup> ;
- un groupe de réflexion auquel appartient un ancien Directeur général adjoint de haut-niveau à la Commission européenne : Farm Europe (6 lobbyistes, budget non déclaré)<sup>96</sup>.

Jusqu'à décembre 2015, EERL était également membre de la section privée d'un partenariat public-privé de 3,7 milliards d'euros entre la Commission européenne et l'industrie : Bio-based Industries Consortium<sup>97</sup> (budget de 60 000–125 000 euros consacré au lobbying par l'intermédiaire de FTI Consulting<sup>98</sup> et de Fastlane Consulting<sup>99</sup>).

## UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ DES LOBBYISTES DE L'INDUSTRIE DES AGROCARBURANTS AUX DÉCIDEURS DE L'UE

L'industrie des agrocarburants fait usage de sa « puissance de feu » pour approcher de façon privilégiée les décideurs de l'UE. Cet accès inégal de l'industrie et des ONG aux responsables de l'élaboration des politiques de l'UE transparaît dans deux cas bien précis : au niveau de l'adhésion aux « groupes d'experts » de la Commission européenne et des réunions avec les hauts responsables de la Commission, deux processus soumis aux règles de transparence introduites en novembre 2014.

La Commission européenne a créé des centaines de « groupes d'experts » pour la conseiller dans de nombreux domaines politiques. Ces groupes de conseil se composent de représentants des États membres et d'autres autorités publiques, de représentants du secteur privé, d'ONG et autres organisations de la société civile, ainsi que d'experts individuels. La Commission publie l'objectif, les membres et les rapports d'activité de chaque groupe d'experts dans son Registre des groupes d'experts de la Commission<sup>100</sup>.

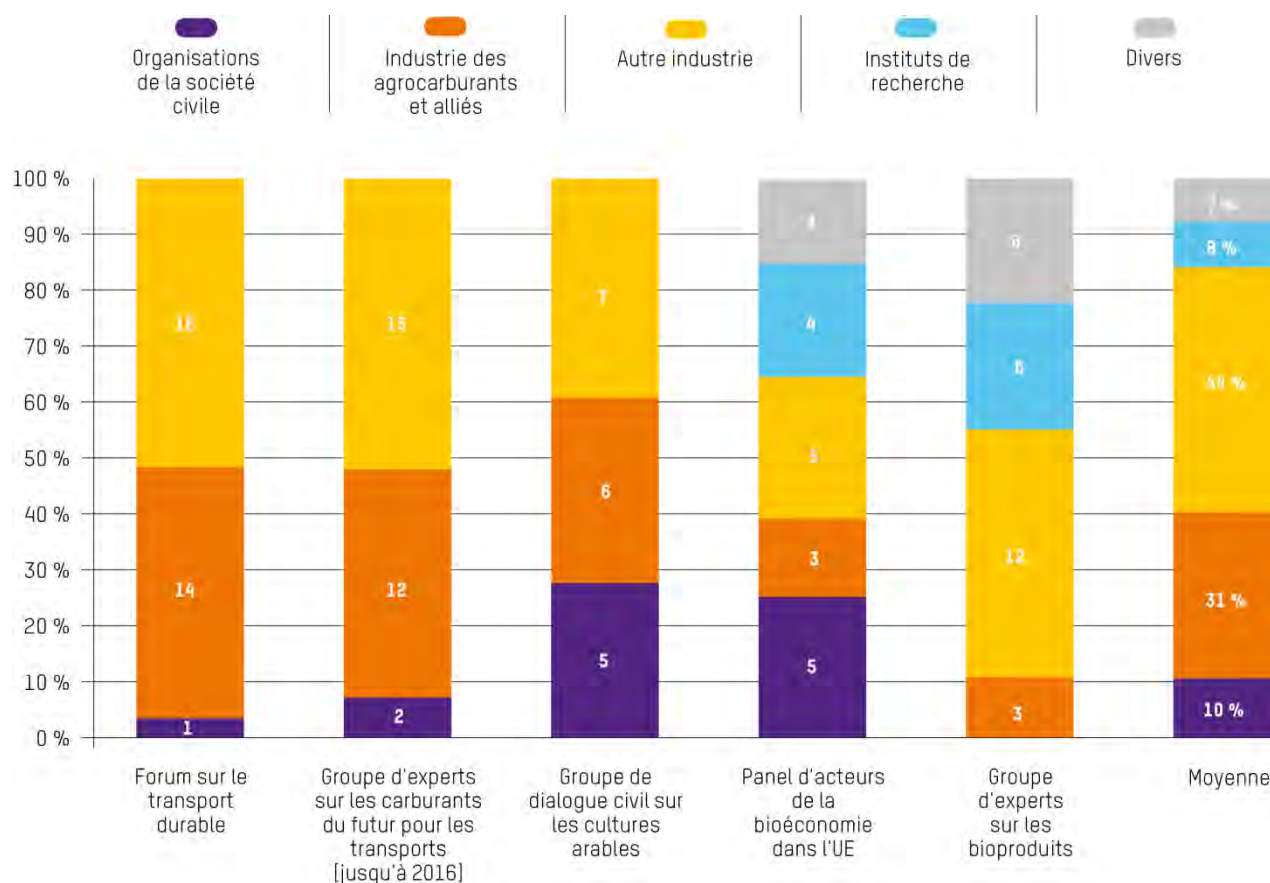
*De novembre 2014 à mars 2016, les principaux représentants de la Commission ont rencontré les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants à 38 reprises, alors que les ONG n'ont obtenu que 8 rendez-vous.*

Des dizaines de groupes d'experts interviennent sur la politique bioénergétique de l'UE. La Commission a par exemple consulté le « Groupe de dialogue civil sur les cultures arables » sur les agrocarburants et le changement indirect d'affectation des sols dans le cadre de son travail en cours sur la nouvelle Directive sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 et sur la politique de durabilité bioénergétique le 9 septembre 2016<sup>101</sup>. Une analyse des membres composant quelques groupes intervenant sur la politique de l'UE sur les agrocarburants a révélé qu'en dehors des représentants des États européens et d'autres représentants du secteur public, en moyenne plus de 75 % des membres des groupes d'experts représentent le secteur privé, et seulement 10 % les organisations de la société civile.

*Plus de 75 % des membres des groupes d'experts conseillant la Commission européenne représentent le secteur privé, contre seulement 10 % de représentants de la société civile. Un tiers des sièges sont détenus par l'industrie des agrocarburants et leurs alliés.*

L'industrie des agrocarburants et ses alliés occupent près d'un tiers des sièges disponibles. Le « Forum sur le transport durable », un groupe qui conseille la Commission sur les carburants alternatifs pour le transport et qui l'aide dans la préparation de propositions et d'initiatives politiques, inclut une seule ONG (Transport & Environment) contre 30 représentants du secteur, dont 14 appartiennent au lobby de l'industrie des agrocarburants et ses alliés.

**Figure 10 : Composition de différents groupes d'experts de la Commission européenne en charge des politiques sur les agrocarburants**



Nombre de représentants et part du total (%) par catégorie.

Source : Registre des groupes d'experts de la Commission et autres entités similaires

<http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/>

D'après les informations publiées par la Commission européenne et analysées par Transparency International, il en va de même dans les réunions de haut niveau avec la Commission européenne. De novembre 2014 à mars 2016, les hauts représentants de la Commission (commissaires, membres du cabinet et directeurs généraux) ont rencontré les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants à 38 reprises, contre seulement 8 pour les ONG, pour discuter de la politique bioénergétique et de sujets connexes<sup>102</sup>.

#### **Encadré 5 : Les rouages du commerce : légitimation de la politique de l'UE sur les agrocarburants par l'industrie**

L'industrie des agrocarburants ne se contente pas de faire usage de son impressionnante « puissance de feu » pour bénéficier d'un accès privilégié aux instances. Elle l'emploie également pour promouvoir un discours qui permet aux décideurs de justifier la poursuite de la politique existante malgré ses coûts et les preuves accablantes de ses effets néfastes. Ce discours se base sur des rouages simples et efficaces.

**Remise en question de la science** : méthode testée et éprouvée par le lobby du tabac et les climato-sceptiques. L'industrie des agrocarburants l'a appliquée avec succès pour bloquer l'introduction de nouvelles règles tenant compte du changement indirect d'affectation des sols. L'industrie a dénoncé le changement indirect d'affectation des sols comme une hypothèse non vérifiée et sans fondement scientifique<sup>103</sup> dans de très nombreux communiqués de presse, mémos et lettres adressés à la Commission, et a qualifié les preuves scientifiques de « non concluantes »<sup>104</sup> en invoquant un « manque de maturité de la science »<sup>105</sup>. La communauté scientifique s'accorde très largement sur le fait que les émissions émanant du changement indirect d'affectation des sols sont considérables et doivent être prises en compte<sup>106</sup>. La Commission européenne a commandité sept études approfondies sur la question, pour plusieurs centaines de milliers d'euros (voir section 1 : « La politique climatique et énergétique de l'UE à la croisée des chemins »).

**Gonfler les avantages, masquer les coûts** : l'industrie répond systématiquement aux appels pour mettre fin aux objectifs sur les agrocarburants ou tenir compte du changement indirect d'affectation des sols en dépeignant des scénarios catastrophes avec des centaines de milliers d'emplois perdus (le European Biodiesel Board crédite l'industrie qu'elle représente de pas moins de 50 000 emplois directs et de 400 000 emplois indirects en Europe<sup>107</sup>) et le renoncement à la création à venir de dizaines de milliers d'emplois supplémentaires<sup>108</sup>. Le Joint Research Centre de la Commission européenne estime pour sa part que la production d'agrocarburants au sein de l'UE pouvait être créditée d'un peu plus de 12 000 emplois directs en 2013<sup>109</sup>. Les impacts négatifs des agrocarburants sur le plan économique, social et environnemental sont systématiquement minimisés ou ignorés<sup>110</sup>. Invoquant la tendance à la baisse du prix des denrées alimentaires dans le monde en 2014–2015 et la possibilité théorique d'instaurer des objectifs flexibles, les représentants de l'industrie des agrocarburants avancent que la question de la sécurité alimentaire n'est plus aussi préoccupante<sup>111</sup>. Le prix des denrées alimentaires est déterminé par de nombreux facteurs, et les évolutions récentes démontrent que les agrocarburants y jouent également un rôle. Ces prix sont de nouveau à la hausse depuis début 2016, ce qui crée de sérieux problèmes dans certains pays en développement, notamment en raison de facteurs locaux<sup>112</sup>. Si les prix sur le marché mondial continuent de croître, les objectifs contraignants sur les agrocarburants pourraient de nouveau contribuer à exacerber les répercussions négatives<sup>113</sup>.

**Au besoin, proposer des solutions fantaisistes** : lorsque l'industrie a été contrainte de reconnaître l'existence de sérieux écueils en matière de durabilité, et ce malgré sa « puissance de feu », sa réponse a consisté dans de nombreux cas à proposer des solutions qui ne s'attaquent pas au problème et qui continuent de servir les intérêts du secteur. Le protectionnisme commercial est l'un des tours de passe-passe favori de l'industrie des agrocarburants en Europe. Dans son calendrier politique jusqu'à 2030, l'industrie de l'éthanol en Europe propose d'interdire l'utilisation de l'huile de palme et de ses dérivés au sein de l'UE jusqu'à ce que la conversion des tourbières dans le monde soit sous contrôle, et d'autoriser l'éthanol européen, qualifié d'agrocarburant à faible risque en matière de changement indirect d'affectation des sols, à contribuer sans aucune restriction aux objectifs de 2030<sup>114</sup>. Elle ne précise pas comment une interdiction de l'UE sur l'huile de palme pourrait être mise en œuvre sans violer les règles élémentaires du commerce international. L'objectif premier de cette proposition est indiscutablement de masquer le fait que l'éthanol produit en Europe fait également partie du problème : l'éthanol issu de l'orge émet environ 20 % de CO<sub>2</sub> de plus que l'essence, et celui produit à partir de blé est pour ainsi dire aussi polluant que l'essence une fois les émissions découlant du changement d'affectation des sols prises en compte<sup>115</sup>.

## MAINMISE SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE SUR LES AGROCARBURANTS : AVRIL, LA PIEUVRE FRANÇAISE

Le groupe agro-industriel français Avril (anciennement Sofiprotéol) illustre mieux que tout autre la dynamique vicieuse de mainmise politique en œuvre derrière la politique européenne en matière d'agrocarburants. Le groupe a été créé en 1983 par des producteurs d'oléagineux et de protéagineux en tant qu'outil financier pour soutenir leur croissance sur le marché. Depuis, Avril est devenu un groupe industriel et financier majeur détenant plus de 150 entreprises qui opèrent dans 21 pays, avec un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2015<sup>117</sup>. Par le biais de sa filiale Saipol, Avril est désormais le principal producteur de biodiesel en Europe, avec deux millions de tonnes de biodiesel produites en 2015<sup>118</sup>.

Avril a progressivement resserré son emprise sur les chaînes de valeur agricoles et les secteurs industriels affiliés en France par le biais d'une stratégie d'intégration du marché<sup>119</sup>. Subventionnée par l'état, la production d'agrocarburant est au cœur de la stratégie d'Avril, combinant les chaînes de valeur des huiles et des protéines via son dérivé : l'alimentation animale.

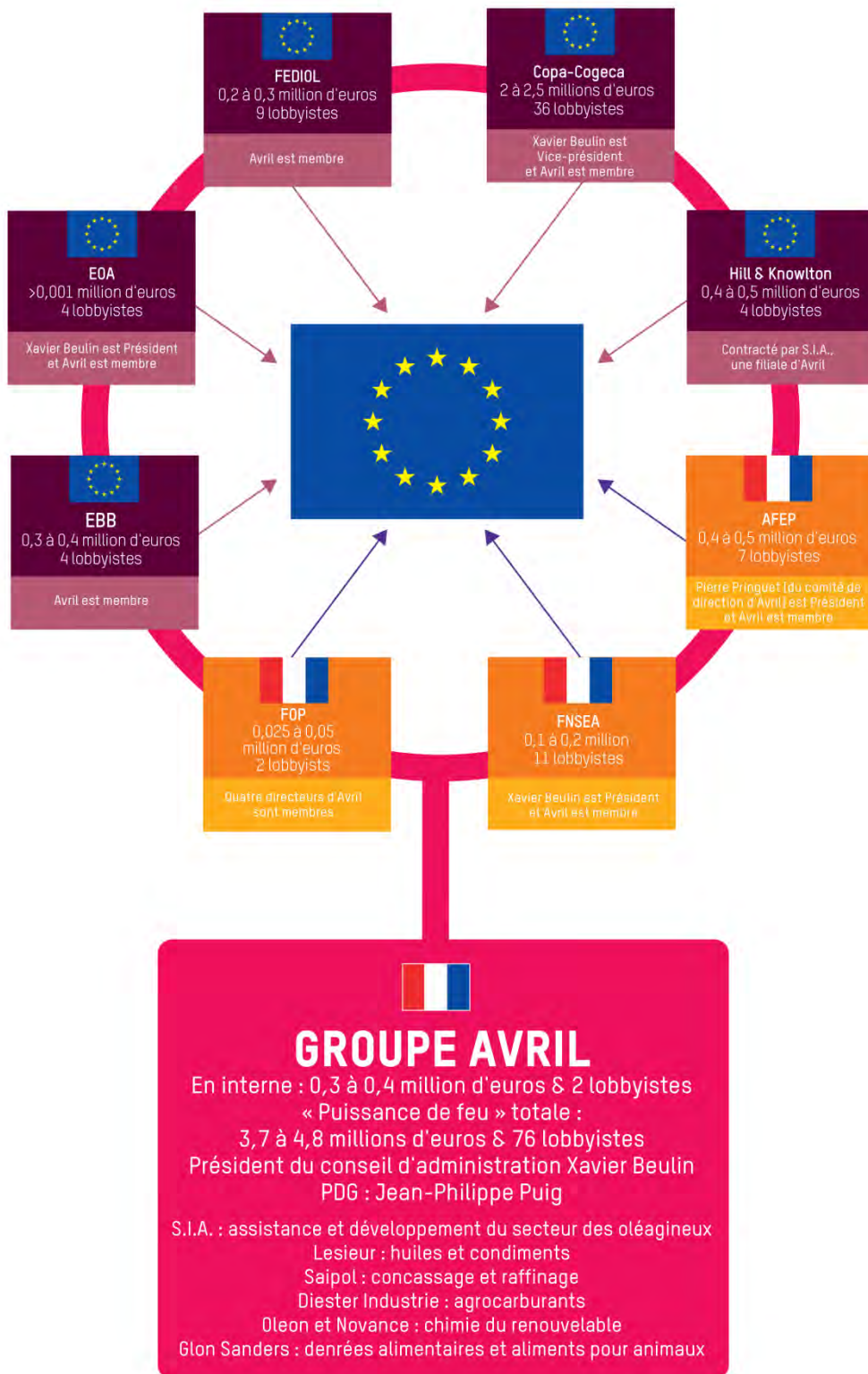
Selon la Cour des comptes française, l'aide publique au secteur du biodiesel en France a dépassé le montant de ses investissements entre 2005 et 2010. La Cour des comptes a également conclu qu'Avril (Sofiprotéol à l'époque) était en situation de quasi-monopole sur le marché français du biodiesel, une situation à laquelle s'ajoutent les lourdes pénalités imposées aux fournisseurs de carburant s'ils ne respectent pas les objectifs de mélange<sup>120</sup>. Avril a acquis une position dominante dans les secteurs des oléagineux et de l'alimentation. Au travers de ses activités alimentaires et de son réseau d'influence, Avril étend maintenant son périmètre aux secteurs du lait et de l'élevage. Les agriculteurs se retrouvent ainsi de plus en plus dépendants du groupe Avril, que ce soit pour les intrants essentiels ou pour les marchés où vendre leur production<sup>121</sup>.

*« Il a un seul objectif : faire que les tailles d'exploitations aujourd'hui augmentent, qu'on grossisse [...] qu'il ne soit plus possible de faire manger l'herbe à nos vaches, [...] mais qu'il soit indispensable de faire manger son tourteau de colza. »*

Fabrice Hégron, agriculteur producteur laitier français, au sujet du président d'Avril, Xavier Beulin<sup>116</sup>

Les agrocarburants étant au cœur de la stratégie d'expansion d'Avril, le groupe utilise son réseau d'influence à Paris et à Bruxelles ainsi que sa « puissance de feu » en matière de lobbying au niveau européen afin de protéger ses intérêts et d'empêcher toute réforme de la politique et de la législation de l'UE menaçant son activité « agrocarburants ». Le réseau d'influence d'Avril et sa « puissance de feu » sont si étendus qu'il est difficile d'en dresser la carte.

**Figure 1 : Réseau d'influence et « puissance de feu » d'Avril en matière de lobbying**



Source : Registre de transparence de l'UE et Présentation au CETIOM par Luc Ozanne<sup>122</sup>

Le président du Conseil d'administration d'Avril, Xavier Beulin, est également président de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), principal syndicat d'agriculteurs en France. Cette position confère à Avril une influence politique et une puissance considérables en France. La FNSEA a son propre bureau et des capacités de lobbying à Bruxelles.

Xavier Beulin est également vice-président du COPA-COGECA, le syndicat agricole européen le plus puissant et le plus influent en Europe, et de la European Oilseed Alliance (EOA), tous deux membres de premier ordre du lobby européen des agrocarburants ayant une puissance de feu considérable. Avril est aussi membre du European Biodiesel Board (EBB) et de la Fédération Européenne de l'Industrie des Huiles, des Graines et Fruits Oléagineux (FEDIOL), autres acteurs de premier plan sur la scène européenne du lobby pour les agrocarburants.

Plusieurs membres du Conseil d'administration d'Avril président ou siègent par ailleurs au conseil de plusieurs groupements français ayant une capacité d'influence à l'échelle française et européenne : Association française des entreprises privées (AFEP, puissante association industrielle française ayant un cabinet de lobby auprès de l'UE), FOP (association de producteurs d'oléagineux et de protéagineux basée à Paris, avec une capacité d'influence sur l'UE), CETIOM (centre de recherche orienté sur les oléagineux) et Crédit Mutuel (grande banque française).

Par le biais de sa filiale Société interoléagineuse d'assistance et de développement (S.I.A.), Avril a mandaté l'un des principaux cabinets de conseil de Bruxelles, Hill & Knowlton International, pour faire pression sur l'UE en son nom. Au total, la puissance de feu combinée d'Avril en matière d'influence sur l'UE, telle que déclarée par son réseau d'influence auprès du Registre de transparence de l'UE, s'élève à 76 lobbyistes et une capacité de dépense comprise dans une fourchette de 3,7 à 4,8 millions d'euros<sup>123</sup>.

Le réseau d'influence d'Avril a joué un rôle prépondérant pour retarder et neutraliser la proposition de la Commission européenne de 2012 de limiter l'utilisation des cultures vivrières pour la production d'agrocarburants et de tenir compte des émissions découlant du changement indirect d'affectation des sols dans l'évaluation de la réduction des gaz à effet de serre des agrocarburants.

Des échanges d'e-mails et des documents publiés par la Commission européenne suite à des demandes d'accès aux informations par Oxfam et d'autres sont maintenant disponibles publiquement<sup>124</sup>. Ils révèlent la pression constante exercée par plusieurs canaux d'influence d'Avril sur les responsables de l'élaboration des politiques de l'UE, à tous les stades du processus législatif, qui a mené à l'adoption d'une version édulcorée de la proposition de la Commission en 2015<sup>125</sup>.

L'influence exercée en coulisses par Avril sur la position du gouvernement français n'est pas encore clairement établie. Il convient toutefois de souligner que le gouvernement français a joué un rôle déterminant dans l'affaiblissement de la proposition de la Commission au Conseil des Ministres, en particulier en promouvant une augmentation de la limite proposée par la Commission concernant la part de cultures vivrières dans la production d'agrocarburant, la faisant passer de 5 à 7 % de l'énergie consommée dans les transports au sein de l'UE<sup>126</sup>.

*La puissance de feu combinée d'Avril (le plus grand producteur d'agrocarburants en Europe) en matière d'influence sur l'UE s'élève à 76 lobbyistes et une capacité de dépense comprise dans une fourchette de 3,7 à 4,8 millions d'euros par an.*

## 4 DES SOLUTIONS POUR AVANCER

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris apportent un nouvel éclairage sur la nécessité de réformer de toute urgence la politique bioénergétique néfaste de l'UE. L'Europe doit façonner sa politique énergétique et climatique pour l'horizon 2030 dans le respect de ses engagements à éradiquer la faim d'ici 2030 et à poursuivre ses efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Tout soutien à des agrocarburants non durables est incompatible avec cet objectif « zéro faim, zéro émission », et doit donc être abandonné.

La « puissance de feu » considérable et l'accès privilégié du lobby de l'industrie des agrocarburants et de ses alliés font obstacle au changement. Pour mettre fin aux objectifs contraignants sur les agrocarburants, les responsables de l'élaboration des politiques de l'UE doivent s'affranchir de la mainmise des acteurs influents de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants, à l'image du groupe français Avril. Il est essentiel de contenir l'influence de ces groupes puissants afin d'honorer les engagements pris par l'Union européenne à New York et à Paris en 2015 et de tendre vers un avenir durable sur le plan climatique et alimentaire<sup>128</sup>.

En changeant de posture vis-à-vis des bioénergies, l'Union européenne peut endosser un rôle de leader pour contribuer à préserver le monde des politiques actuelles qui exploitent les terres et les cultures pour produire de l'énergie au lieu de mener une action efficace pour le climat. En 2014, 36 pays non européens, dont la plupart des membres du G20, avaient déjà introduit ou envisageaient d'introduire des cibles et des objectifs contraignants en matière d'agrocarburants<sup>129</sup>. Selon une modélisation envisageant un scénario de continuité, près de 600 000 km<sup>2</sup> de terres (une superficie supérieure à celle de la France métropolitaine ou du Kenya) pourraient être utilisés pour les agrocarburants à travers le monde d'ici 2030<sup>130</sup>.

Parallèlement, une menace encore plus lourde plane sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance : la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS). BECCS désigne une approche de réduction des gaz à effet de serre qui mise sur les « émissions négatives » à l'avenir plutôt que de réduire les émissions aujourd'hui. De grandes étendues de terres seraient alors nécessaires pour planter des cultures destinées à la production d'énergie, telles que des arbres à croissance rapide ou des herbes hautes, et la faisabilité technique de la capture et du stockage du carbone est très incertaine<sup>131</sup>. L'Europe a aujourd'hui l'opportunité d'y renoncer sans équivoque et d'élaborer de nouvelles politiques qui permettront à l'humanité de relever le double défi du développement et du changement climatique.

Les bioénergies devraient uniquement être encouragées lorsqu'elles ne font pas concurrence à la production alimentaire en matière de cultures, de terres, d'eau et d'autres intrants agricoles, et si elles réduisent significativement les émissions tout en respectant un ensemble complet et contraignant de critères de durabilité environnementaux et sociaux. Au final, seul un nombre limité d'agrocarburants (constitués de déchets et de résidus sans usage concurrentiel) devrait contribuer à verdir les transports. La quantité de biomasse solide disponible pour la production d'énergie pouvant être fournie durablement est également limitée.

*« Il existe un meilleur moyen de faire. Trouvons-le. »*

Miguel Arias Cañete, Commissaire européen au Climat et à l'Énergie, citant Thomas Edison lors de l'événement « Europe leading on renewable energy policy »<sup>127</sup>

*« Le présent Accord [...] vise [...] [à renforcer] les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et [à promouvoir] la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire [...] »*

Accord de Paris, Article 2



L'abandon des subventions et des objectifs coûteux qui ont contribué à la croissance rapide d'un secteur bioénergétique non durable créera des opportunités pour les autres activités plus durables et respectueuses de l'environnement que l'Union européenne tente de promouvoir au travers de ses stratégies phares d'économie circulaire et de bioéconomie<sup>132</sup>. Cela libérera les ressources à investir dans des solutions qui sont réellement destinées à affranchir l'Europe des énergies fossiles dans le transport et dans d'autres secteurs.

Il convient d'intensifier les mesures incitatives qui encouragent les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en promouvant les sources d'énergie réellement renouvelables telles que l'éolien et le solaire. Dans le secteur du transport, il faut privilégier le transport public et les autres modes de transport efficaces, les véhicules plus efficaces, l'amélioration de l'urbanisme et de la mobilité, les véhicules électriques et les trains fonctionnant à l'électricité renouvelable. Il est également essentiel de réformer la taxation de l'énergie et les politiques fiscales enfermant le système de transport européen sur une voie non durable, telles que les allègements fiscaux pour les véhicules de société et les exonérations fiscales sur l'aviation et les transports internationaux<sup>133</sup>.

#### **Encadré 6 : Agrocarburants « avancés » : éviter de reproduire les erreurs du passé**

Dans sa « Stratégie pour une mobilité à faible taux d'émissions » publiée en juillet 2016, la Commission européenne déclare que « les biocarburants produits à partir de cultures alimentaires interviendront peu dans la décarbonisation du secteur des transports et ne devraient plus bénéficier d'aides publiques après 2020 »<sup>134</sup>. Si cette prise de position de la Commission mérite d'être saluée, une autre déclaration est plus inquiétante. La Commission annonce en effet son intention de « créer une forte incitation à innover dans le domaine des énergies nécessaires pour assurer la décarbonisation à long terme » et que cela pourrait consister en une « obligation de mélange » d'« énergie de substitution produite à partir de sources renouvelables, comme des biocarburants avancés ». Une étude plus poussée de la signification actuelle de « biocarburants avancés » selon les règlements de l'UE révèle que la promotion des agrocarburants avancés par le biais d'objectifs contraignants pourrait conduire à reproduire les erreurs du passé.

**« Avancés » ne veut pas toujours dire ce que l'on croit** : une faille dans la Directive de 2015 sur les changements indirects d'affectation des sols modifiant la Directive sur les énergies renouvelables<sup>135</sup>, que certains attribuent au lobbying du producteur français de bioéthanol Tereos et au producteur finlandais de biodiesel Neste, permet aux États membres de contourner la nouvelle limite de 7 % sur les cultures vivrières en qualifiant d'« avancés » les agrocarburants produits à partir de dérivés alimentaires. La France s'est appuyée sur cette disposition pour qualifier de « biocarburants avancés » l'éthanol produit à partir de mélasse et le biodiesel issu du distillat d'acide gras de palme (PFAD)<sup>136</sup>. La mélasse est un dérivé du raffinage du sucre utilisé dans de nombreux additifs et produits alimentaires. C'est par exemple une matière première essentielle dans l'industrie des levures. Le PFAD est un dérivé de la production d'huile de palme utilisé pour l'alimentation animale et comme matière première dans la production de savon et de produits oléochimiques. Une utilisation accrue de PFAD pour la production d'agrocarburant est susceptible d'entraîner indirectement une augmentation de la demande en huile de palme<sup>137</sup>.

« **Avancés** » signifie rarement durable : le biodiesel d'huile végétale hydrotraitée (HVO) est qualifié d'agrocarburant « avancé » du fait de la technologie mise en œuvre pour le produire et de ses propriétés techniques qui lui permettent d'être utilisé non mélangé comme « carburant de substitution ne nécessitant aucune adaptation » pour le transport routier et l'aviation. Toutefois, la matière première utilisée pour la production d'HVO est en majorité de l'huile de palme ou du PFAD. L'augmentation de la production d'HVO en Europe est un facteur important de l'explosion des importations européennes d'huile de palme pour la production de bioénergie (voir Encadré 2)<sup>138</sup>. Plusieurs sociétés pétrolières européennes ont investi dans un renforcement de leurs capacités de production d'HVO ces dernières années, suivant l'exemple de la multinationale finlandaise Neste (anciennement Neste Oil) qui a ouvert la première raffinerie d'HVO en Finlande en 2007. C'est notamment le cas de Total (France), d'ENI (Italie) et de REPSOL (Espagne).

## RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE BIOÉNERGÉTIQUE DURABLE DE L'UE À L'HORIZON 2030

Pour garantir la compatibilité de la politique bioénergétique de l'UE d'ici 2030 avec ses engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, Oxfam appelle la Commission européenne, les gouvernements des États membres de l'UE et les députés européens à prendre les mesures suivantes<sup>139</sup> :

1. Empêcher, dans toutes les réglementations énergétiques et climatiques prises au sein de l'UE pour l'horizon 2030 de comptabiliser les agrocarburants produits à partir de dérivés alimentaires, de cultures vivrières ou de cultures destinées à la production d'énergie, dans l'optique d'atteindre les objectifs de l'UE définis pour 2030 concernant les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre.
2. Mettre fin à toute aide publique directe et indirecte pour les agrocarburants produits à partir de dérivés alimentaires, de cultures vivrières ou de cultures destinées à la production d'énergie après 2020 (subventions, mesures fiscales incitatives, obligations d'incorporation et autres objectifs de consommation ou politiques découlant sur un soutien des prix du marché).
3. Limiter la quantité de biomasse solide pouvant faire l'objet de mesures incitatives et être comptabilisée dans les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie renouvelable pour 2030, en tenant compte des besoins des autres secteurs utilisant la biomasse.
4. Mettre en place une comptabilisation juste des émissions de gaz à effet de serre générées par les bioénergies dans toutes les réglementations de l'UE sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 pour permettre une réduction conséquente et vérifiable des émissions. Inclure les émissions résultant du changement indirect d'affectation des sols et appliquer des règles comptables indépendamment de l'utilisation des bioénergies pour le transport ou pour l'électricité, le chauffage et la climatisation.

5. Adopter un ensemble complet et contraignant de critères de durabilité environnementaux et sociaux pour toutes les bioénergies. Ces critères doivent inclure :
- la protection de la sécurité alimentaire ;
  - la protection des droits à la terre et de l'accès aux ressources naturelles des communautés locales et autochtones concernées par des transactions foncières pour la production de bioénergie, en garantissant le respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé ;
  - le respect des droits humains et du droit du travail sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
  - la protection des stocks de carbone, de la biodiversité, des sols, de l'eau et de l'air.
6. Garantir une exploitation efficace et optimale des ressources finies en biomasse. Seule la production d'énergie à partir de matières premières sans usage concurrentiel, qui ne peuvent pas être réutilisées ni recyclées et qui sont utilisées de la manière la plus efficace possible doit être encouragée.
7. Intensifier les incitations politiques pour les économies d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et les sources d'énergie réellement durables et renouvelables telles que l'éolien et le solaire, le transport public et d'autres modes de transport efficaces, des véhicules plus efficaces, l'amélioration de l'urbanisme et de la mobilité, les véhicules électriques et les trains fonctionnant à l'électricité renouvelable.
8. Garantir la transparence et une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes dans les réunions, les groupes d'experts et toute forme de consultation tout au long du processus décisionnel et dans l'élaboration des politiques.

## ANNEXE

### Méthodologie employée pour évaluer la « puissance de feu » des lobbies de l'industrie des agrocarburants en UE

#### 1ère étape : Identification des acteurs influents

Les acteurs susceptibles de chercher à influencer sur les politiques de l'UE concernant les agrocarburants ont été identifiés sur la base des sources suivantes :

1. Entrées du Registre de transparence de l'UE tenu par le Parlement européen et la Commission européenne, incluant des informations soumises par les déclarants<sup>140</sup>.
2. Réponses aux consultations suivantes de la Commission européenne auprès des parties prenantes :
  - préparation d'une nouvelle directive « Énergies renouvelables » pour l'après-2020 (2016)<sup>141</sup> ;
  - consultation publique sur les méthodes de comptabilité et les conditions pour l'objectif de 10 % d'énergie renouvelable dans les transports (2011)<sup>142</sup> ;
  - consultation publique sur le changement indirect d'affectation des sols et les agrocarburants (2010)<sup>143</sup>.
3. Liste des principaux producteurs européens de biodiesel et de bioéthanol selon le Baromètre biocarburants d'EurObserv'ER<sup>144</sup>.
4. Rencontres entre hauts-représentants de la Commission européenne et lobbyistes de l'UE sur la politique bioénergétique et les thèmes connexes entre novembre 2014 et mars 2016, publiées sur les sites Web des commissaires et directeurs généraux européens et compilées sur le site Web EU Integrity Watch de Transparency International<sup>145</sup>.

Les acteurs cherchant réellement à influencer la politique de l'UE sur les agrocarburants ont ensuite été retenus d'après leurs prises de position publiques (déclarations, sites Web) et la teneur des réponses aux consultations ci-dessus de la Commission européenne.

#### 2ème étape : Classement des acteurs influents

Les acteurs influents ont été regroupés selon leur activité économique principale ou l'activité économique de leurs membres (pour les syndicats professionnels, les groupes de réflexion et autres associations) ou de leurs clients (pour les sociétés de conseil et les cabinets juridiques). Les principaux producteurs européens de biodiesel et de bioéthanol (voir la 1ère étape) ont été inclus dans la catégorie « producteurs d'agrocarburants », quelles que soient leurs autres activités commerciales.

#### Acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants

- *Producteurs d'agrocarburants* : producteurs de biodiesel et de bioéthanol ;
- *Producteurs de matières premières* : producteurs de matières premières agricoles utilisées pour produire du biodiesel et du bioéthanol ;
- *Négociants en matières premières agricoles et entreprises de transformation* : acteurs qui achètent, transforment et vendent des matières premières agricoles utilisées pour la production d'agrocarburants ;
- *Fournisseurs de technologie pour les agrocarburants* : acteurs qui fournissent la technologie ou produisent des intrants essentiels non agricoles pour la production d'agrocarburants, tels que les enzymes pour la production d'éthanol.

## Alliés de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants

Ce groupe comprend d'autres acteurs soutenant les revendications des acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants, en particulier les objectifs en matière d'agrocarburants :

- *Fournisseurs de carburant* : sociétés pétrolières sans capacité de production d'agrocarburant significative ;
- *Industrie automobile* : constructeurs de voitures et de camions ;
- *Alliés du secteur bioénergétique* : acteurs d'autres chaînes de valeur de l'industrie bioénergétique, comme la biomasse ou le biogaz ;
- *Secteur énergétique au sens large* : fournisseurs d'énergie et associations dans le domaine de l'énergie (renouvelable).

### 3ème étape : Quantification de la « puissance de feu » des acteurs influents

Les données relatives au nombre de personnes impliquées dans des activités de lobbying et le budget annuel alloué par chaque acteur influent aux lobbies auprès des institutions de l'UE ont été récupérés sur le Registre de transparence de l'UE le 26 septembre 2016 avec le soutien du projet LobbyFacts de l'Observatoire européen des entreprises ([www.lobbyfacts.eu](http://www.lobbyfacts.eu)). De manière générale, les chiffres présentés ici sont susceptibles d'être sous-estimés car l'absence de déclaration reste un problème structurel de par la nature volontaire du Registre de transparence de l'UE<sup>146</sup>. Près d'un acteur influent sur trois (46 sur 151) identifiés selon la méthodologie décrite plus haut n'apparaît pas dans le Registre de transparence.

Les revenus déclarés par les sociétés de conseil et les cabinets juridiques ont été alloués aux budgets de lobbying de leurs clients. Une partie de leurs lobbyistes a été affectée à leurs clients selon la formule suivante : (revenus tirés des clients/dépenses annuelles totales en activités de lobbying)\*(nombre d'employés impliqués dans le lobbying auprès de l'UE).

Enfin, la « puissance de feu » de chaque groupe a été calculée d'après sa part dans les dépenses totales et le nombre total de lobbyistes de l'ensemble des acteurs, selon la formule suivante : (moyenne des dépenses déclarées/moyenne des dépenses totales déclarées par l'ensemble des acteurs influents)/2+(personnel déclaré/personnel total déclaré par l'ensemble des acteurs influents)/2.

**Tableau 1 : La « puissance de feu » des lobbies des acteurs européens de la chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants et de leurs alliés auprès de l'UE**

		Personnel impliqué dans le lobbying*		Dépenses pour les activités de lobbying (€)			Puissance de feu*
		Personnel	ETP**	Minimum	Maximum	Moyenne	
<b>Chaîne de valeur de l'industrie des agrocarburants</b>	<i>Producteurs d'agrocarburant</i>	121	68	3 670 000	5 674 962	4 672 481	16 %
	<i>Producteurs de matières premières</i>	176	140	6 310 000	7 559 988	6 934 994	23 %
	<i>Négociants en matières premières agricoles et entreprises de transformation</i>	48	31	1 750 000	2 424 984	2 087 492	7 %
	<i>Fournisseurs de technologie</i>	53	32	2 728 541	3 808 525	3 268 533	9 %
<b>Alliés</b>	<i>Fournisseurs de carburant</i>	51	34	12 350 000	13 546 997	12 948 499	20 %
	<i>Industrie automobile et industries affiliées</i>	24	12	2 400 000	2 749 998	2 574 999	5 %
	<i>Secteur bioénergétique</i>	47	28	2 255 000	2 819 988	2 537 494	7 %
	<i>Secteur énergétique</i>	76	32	4 784 538	5 509 528	5 147 033	13 %
<b>Total</b>		<b>597</b>	<b>376</b>	<b>36 248 079</b>	<b>44 094 970</b>	<b>40 171 525</b>	<b>100 %</b>

\* Arrondis \*\* Équivalent temps plein

## NOTES

- 1 Assemblée générale des Nations unies (2015), A/RES/70/1 - Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030  
<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.
- 2 CCNUCC (non daté), Paris Agreement - Status of Ratification. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://unfccc.int/paris\\_agreement/items/9444.php](http://unfccc.int/paris_agreement/items/9444.php).
- 3 Concernant les ODD : Commission européenne, The 2030 Agenda for Sustainable Development. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/2030-agenda-sustainable-development\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/2030-agenda-sustainable-development_en) ; concernant l'Accord de Paris : Commission européenne (non daté), Accord de Paris. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris/index_fr.htm).
- 4 Commission européenne (16 juin 2015), Renewable energy progress report. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-15-5181\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5181_en.htm) et Eurostat, F2 Gross inland consumption of renewable energy, EU-28, 2004 and 2013. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:F2\\_Gross\\_inland\\_consumption\\_of\\_renewable\\_energy\\_EU-28\\_2004\\_and\\_2013.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:F2_Gross_inland_consumption_of_renewable_energy_EU-28_2004_and_2013.png).
- 5 Oxfam International (2007), La pauvreté roule aux biocarburants Pourquoi l'objectif de l'UE pour les sources d'énergie renouvelables pourrait s'avérer désastreux pour les gens défavorisés. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/biofueling-poverty-why-the-eu-renewable-fuel-target-may-be-disastrous-for-poor-114092> ; Oxfam International (2008), Une autre vérité qui dérange : Comment les politiques en matière d'agrocarburants aggravent la pauvreté et accélèrent le changement climatique. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/another-inconvenient-truth-how-biofuel-policies-are-deepening-poverty-and-accel-114084> ; Oxfam International (2011), Cultiver un avenir meilleur : La justice alimentaire dans un monde aux ressources limitées. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/growing-a-better-future-food-justice-in-a-resource-constrained-world-132373> ; Oxfam International (2012), Les semences de la faim. La politique européenne de soutien aux agrocarburants : vers un scénario catastrophe. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.oxfam.org/fr/rapports/les-semences-de-la-faim>.
- 6 Oxfam International (2012), Op. cit.
- 7 Ecofys (2015), Renewable Energy Progress and Biofuels Sustainability 2014. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.ecofys.com/en/publications/renewable-energy-progress-and-biofuels-sustainability-2014/>
- 8 L. de Schutter et S. Giljum, « A calculation of the EU Bioenergy land footprint » (2014). Dernière visite le 6 octobre 2016 sur [https://www.foeeurope.org/sites/default/files/agrofuels/2015/foee\\_bioenergy\\_land\\_footprint\\_may2014.pdf](https://www.foeeurope.org/sites/default/files/agrofuels/2015/foee_bioenergy_land_footprint_may2014.pdf)
- 9 Ecofys, IIASA et E4tech (2015), The land use change impact of biofuels consumed in the EU: Quantification of area and greenhouse gas impacts. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.globiom-iluc.eu/>.
- 10 [https://www.asktheeu.org/fr/request/documents\\_related\\_to\\_service\\_con\\_2](https://www.asktheeu.org/fr/request/documents_related_to_service_con_2)
- 11 Voir l'analyse d'Ecofys, IIASA et E4tech (2015), op. cit. Transport & Environment. D'ici 2020, les émissions de transport de l'UE devraient augmenter de 3,5 % si la teneur de 7 % en agrocarburants issus des cultures est appliquée (4,7 % selon un scénario de continuité). Transport & Environment (25 avril 2016), Globiom: the basis for biofuel policy post-2020. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.transportenvironment.org/publications/globiom-basis-biofuel-policy-post-2020>.
- 12 ULYSSES, Understanding and coping with food markets volatility towards more stable world and EU food systems. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.fp7-ulysses.eu/publications.html> ; H. De Gorter, D. Drabik et D. Just (2015). The Economics of Biofuel Policies – Impacts on Price Volatility in Grain and Oilseeds Markets. New York NY : Palgrave MacMillan.
- 13 K. Nolte, M. Ostermeier et K. Schultze (2014), Food or Fuel – The Role of Agrofuels in the Rush for Land. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.giga-hamburg.de/en/publication/food-or-fuel-%E2%80%93-the-role-of-agrofuels-in-the-rush-for-land>
- 14 PAM (2011), Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.wfp.org/content/interagency-report-g20-food-price-volatility-0> ; Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations unies – Groupe d'experts de haut niveau (2013), Agrocarburants et sécurité alimentaire. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.fao.org/3/a-i2952f.pdf> ; O. De Schutter (non daté), Do biofuels pose a threat to securing the right to food? Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.srfood.org/en/biofuels> ; voir notamment « Note on the Impacts of the EU Biofuels Policy on the Right to Food » (2013) ; Olivier De Schutter est Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation.
- 15 Agence internationale de l'énergie (AIE) (2012), World Energy Outlook 2012. Paris : IEA. [http://www.oecd-ilibrary.org/energy/world-energy-outlook-2012\\_weo-2012-en](http://www.oecd-ilibrary.org/energy/world-energy-outlook-2012_weo-2012-en) ; IISD (2013a), Global Subsidies Initiative: Biofuels – At What Cost? Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.iisd.org/gsi/biofuel-subsidies/biofuels-what-cost> ; G. Philippidis, R. M'Barek et E. Ferrari (2016), Drivers of the European Bioeconomy in Transition (BioEconomy2030) – an exploratory, model-based assessment. Bruxelles : Commission européenne, Joint Research Centre. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical->

- research-reports/drivers-european-bioeconomy-transition-bioeconomy2030-exploratory-model-based-assessment.
- 16 Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32009L0028>.
  - 17 Directive (UE) 2015/1513 du 9 septembre 2015 concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015L1513>.
  - 18 Directive 98/70/CE du 13 octobre 1998 concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel (directive sur la qualité du carburant). <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:31998L0070>.
  - 19 Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32003L0087>
  - 20 Voir : Transport & Environment (16 mars 2015), Reasons to change the zero-rated criteria for biomass in the EU ETS. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.transportenvironment.org/publications/reasons-change-zero-rated-criteria-biomass-eu-ets>
  - 21 Ecflys (2015), Op. cit. <https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/Final%20report%20-November%202014.pdf>
  - 22 K. Nolte, M. Ostermeier et K. Schultze (2014), Op. cit.
  - 23 Oxfam International (2013), Poor Governance, Good Business: How land investors target countries with weak governance. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/poor-governance-good-business-how-land-investors-target-countries-with-weak-gov-268413>. Oxfam International (2011), Terres et pouvoirs : le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-and-power-the-growing-scandal-surrounding-the-new-wave-of-investments-in-l-142858>.
  - 24 E. Sulle (2015), The biofuels boom and bust in Africa: a timely lesson for the New Alliance initiative ; Brighton : Policy Brief 80, Future Agricultures Consortium ; A. Locke et G. Henley (2013), Scoping Report on Biofuels Projects in Five Developing Countries. Londres : UKaid et Overseas Development Institute.
  - 25 E. Sulle et F. Nelson (2013), Biofuels Investment and Community Land Tenure in Tanzania, The Case of BioShape, Kilwa District. Working Paper 73, Brighton : Future Agricultures Consortium. <http://www.future-agricultures.org/publications/research-and-analysis/working-papers/1811-biofuels-investment-and-community-land-tenure-in-tanzania/file>
  - 26 E. Sulle et F. Nelson (2013), op. cit.
  - 27 Oxfam Tanzania (2013), Scoping Study on Status of Land Acquisition for Investment in Tanzania (non publié).
  - 28 Inter Press Service (9 mars 2011), Tanzania: Biofuel project's barren promise. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.ipsnews.net/2011/03/tanzania-biofuel-projects-barren-promise/>
  - 29 J. Van Gelder et J. de Wilde (2013), Bioshape Holding: bankrupt or restarting? Profundo (étude commanditée par Oxfam, non publiée).
  - 30 Pour Oxfam, le consentement préalable, libre et éclairé implique que les populations autochtones et les communautés locales soient informées de façon adéquate et opportune sur les projets qui concernent leurs terres, sans coercition ni manipulation, et qu'elles aient l'opportunité d'approuver ou de rejeter un projet avant le début des actions. Le processus de consentement préalable, libre et éclairé doit être permanent. Les concepteurs du projet doivent promouvoir la participation des communautés dans le processus décisionnel tout au long du cycle du projet. Par ailleurs, les communautés doivent avoir l'opportunité de donner ou non leur consentement à chaque phase de développement du projet lorsque des changements apportés à la conception du projet risquent d'affecter ces communautés. Pour les populations autochtones, le consentement préalable, libre et éclairé est un droit dans la législation internationale.
  - 31 E. Sulle et F. Nelson (2013), op. cit.
  - 32 Réunion d'Oxfam avec Tanzania Investment Center (TIC), mai 2016 ; D. Kweka (2016), Follow-up Research on the Kilwa BioShape Case (étude commanditée par Oxfam, non publiée).
  - 33 Visite d'Oxfam sur le terrain, février 2016. D. Kweka (2016), op. cit.
  - 34 Source : Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) et Eurostat : Palm Oil Imports by Country in 1000 MT. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=imports> ; Palm Oil Production by Country in 1000 MT. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=production> ; Population and population density, 1960, 2015 and 2060. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Population\\_and\\_population\\_density,\\_1960,\\_2015\\_and\\_2060.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Population_and_population_density,_1960,_2015_and_2060.png).
  - 35 IISD (2013b), The EU Biofuel Policy and Palm Oil: Cutting subsidies or cutting rainforest? Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.iisd.org/library/eu-biofuel-policy-and-palm-oil-cutting-subsidies-or-cutting-rainforest>.
  - 36 Données collectées auprès de la FEDIOL (Fédération Européenne de l'Industrie des Huiles, des Graines et Fruits Oléagineux). Transport & Environment (2016), Cars and trucks burn almost half of all palm oil used in Europe. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.transportenvironment.org/press/cars-and-trucks-burn-almost-half-all-palm-oil-used->



europe.

- 37 Des réclamations ont été déposées auprès de l'OMC concernant les droits imposés par l'UE. Dans le cas de l'Argentine, l'OMC a en partie statué contre l'UE en mars 2016. L'UE et l'Argentine ont fait appel en mai 2016. Pour ce qui est de l'Indonésie, la plainte initiale était toujours en attente fin juillet 2016. Source : USDA (2016), FAS GAIN Report "EU Biofuels Annual 2016". Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Biofuels%20Annual\\_The%20Hague\\_EU-28\\_6-29-2016.pdf](http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Biofuels%20Annual_The%20Hague_EU-28_6-29-2016.pdf).
- 38 Source : IISD (2013b), Op. cit.
- 39 Source : Transport & Environment (2016), Op. cit.
- 40 Source : Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), Palm Oil Imports by Country in 1000 MT. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=imports> ; Palm Oil Production Annual Growth Rate by Country. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=production-growth-rate>.
- 41 Source : Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), European Union (EU-27) Palm Oil Imports by Year. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?country=eu&commodity=palm-oil&graph=imports>.
- 42 Les émissions mensuelles de l'Indonésie ont dépassé celles des États-Unis en septembre et octobre 2015. Voir : Bloomberg (28 octobre 2015), How Indonesia's Fires Made it the Biggest Climate Polluter. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-10-28/how-indonesia-s-fires-made-it-the-biggest-climate-polluter> ; WRI (16 octobre 2015), Indonesia's Fire Outbreaks Producing More Daily Emissions than Entire US Economy. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.wri.org/blog/2015/10/indonesia%E2%80%99s-fire-outbreaks-producing-more-daily-emissions-entire-us-economy>
- 43 Friends of the Earth Europe et al. (2014), Indonesia on the front line: impacts of biofuel expansion for people, forests and climate. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.foeeurope.org/sites/default/files/news/briefing-indonesia-on-the-front-line\\_0.pdf](http://www.foeeurope.org/sites/default/files/news/briefing-indonesia-on-the-front-line_0.pdf). Une carte interactive des conflits est disponible ici : <http://geodata-cso.org/>.
- 44 Wilmar International Ltd. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.wilmar-international.com/who-we-are/corporate-profile/>.
- 45 J. Van Gelder et J. de Wilde (2015), Supply chain analyses of biofuel producers in Europe. Profundo. Étude commanditée par Oxfam, non publiée.
- 46 Le 6 octobre 2016, Neste a indiqué qu'il ne s'approvisionnait plus en huile de palme auprès de Wilmar depuis 2016 (date non précisée). D'après le registre de traçabilité de Neste, l'huile de palme obtenue de Wilmar avant cette date ne provenait pas de PT Sandabi Indah Lestari (PT SIL). Dernière visite le 7 octobre 2016 sur [https://www.neste.com/sites/default/files/attachments/corporate/sustainability/sustainable\\_supply\\_chain/2015\\_neste\\_dashboard\\_300316\\_new.pdf](https://www.neste.com/sites/default/files/attachments/corporate/sustainability/sustainable_supply_chain/2015_neste_dashboard_300316_new.pdf)
- 47 .Voir : <http://www.wilmar-international.com/who-we-are/shareholder-base/>
- 48 PT Multimas Nabati Asahan, filiale de Wilmar International, est un client de PT SIL. La liste des clients PT SIL est communiquée sur le site Web de l'entreprise : [www.sandabi.co.id/partner](http://www.sandabi.co.id/partner) (dernière visite le 4 octobre 2016). Les filiales de Wilmar International sont indiquées sur le site Web de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) : [http://www.rspo.org/sites/default/files/PT\\_Multimas\\_Nabati\\_certificate\\_C831930CU\\_RSPO\\_SCCS\\_01\\_2014-31.pdf](http://www.rspo.org/sites/default/files/PT_Multimas_Nabati_certificate_C831930CU_RSPO_SCCS_01_2014-31.pdf) (dernière visite le 4 octobre 2016).
- 49 Le contenu de cette section portant sur le conflit entre PT SIL et les communautés locales est extrait de : T. Biderman, B. Tiominar et A. Sri Adhiati (2015), EU biofuels supply chain and its Impacts on local community livelihoods: A case study from Bengkulu, Indonesia. Rapport non publié basé sur une recherche sur le terrain commanditée par Oxfam (disponible sur demande).
- 50 T. Biderman, B. Tiominar and A. Sri Adhiati (2015). Op. cit.
- 51 Wilmar International Ltd. (2013), No Deforestation, No Peat, No Exploitation Policy. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.wilmar-international.com/wp-content/uploads/2012/11/No-Deforestation-No-Peat-No-Exploitation-Policy.pdf><http://www.wilmarinternational.com/wp-content/uploads/2012/11/No-Deforestation-No-Peat-No-Exploitation-Policy.pdf>.
- 52 Fediol, European Biodiesel Board, European Oilseed Alliance (12 mai 2016), Biofuels will save several millions tonnes of CO2 by 2030 and help decarbonise the EU transport sector. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.ebb-eu.org/EBBpressreleases/PR\\_Biodiesel\\_save\\_CO2%20emissions\\_12May.pdf](http://www.ebb-eu.org/EBBpressreleases/PR_Biodiesel_save_CO2%20emissions_12May.pdf).
- 53 Commission européenne, (10 juin 2010), La Commission met en place un régime de certification pour les biocarburants durables. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-10-711\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-711_fr.htm).
- 54 Cour des comptes européenne (2016), Rapport spécial n° 18/2016 : Le système de certification des biocarburants durables de l'Union européenne Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=37264>.
- 55 Source : USDA, Palm Oil Production by Country in 1000 MT. : <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=production> ; Palm Oil Exports by Country in 1000 MT. <http://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=palm-oil&graph=exports>.
- 56 Oxfam Peru (2015), Hacia una ecología política de la palma aceitera en el Perú. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [https://peru.oxfam.org/policy\\_paper/hacia-una-ecologia-politica-de-la-palma-](https://peru.oxfam.org/policy_paper/hacia-una-ecologia-politica-de-la-palma-)

- aceitera-en-el-peru ; EIA (2015), Deforestation by Definition. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://eia-global.org/news-media/deforestation-by-definition>
- 57 EIA. (2015). op. cit
- 58 Environmental Investigation Agency (2015), op. cit. ; Oxfam et Convoca (2016), Amazonía Arrasada – El Grupo Melka y la deforestación por palma aceitera y cacao. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://peru.oxfam.org/que-hacemos-amazonia-y-recursos-naturales/grupo-melka-tejio-red-de-empresas-y-relaciones-para> ; Convoca (2016), Amazonía Arrasada – El plan financiero del grupo Melka. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://convoca.pe/especiales/AMAZONIA/>.
- 59 Gestión. (7 octobre 2016). Gobierno busca parar producción de palma vinculada a estadounidense Dennis Melka. Récupéré le 12 octobre 2016 sur <http://gestion.pe/economia/gobierno-busca-parar-produccion-palma-vinculada-estadounidense-dennis-melka-2171946>; Gestión. (10 octobre 2016). Gobierno en disputa con United Cacao por las plantaciones de palma aceitera. Récupéré le 12 octobre 2016 sur <http://gestion.pe/empresas/gobierno-disputa-united-cacao-plantaciones-palma-aceitera-2172028>; OjoPublico. (3 octobre 2016). Serfor: Daños ocasionados por empresas vinculadas a Dennis Melka suman US\$ 117 millones. Récupéré le 12 octobre 2016 sur [from https://ojo-publico.com/307/empresas-vinculadas-dennis-melka-ocasionaron-millonaria-deforestacion-en-la-amazonia](https://ojo-publico.com/307/empresas-vinculadas-dennis-melka-ocasionaron-millonaria-deforestacion-en-la-amazonia).
- 60 EIA. (2015). op. cit., p. 4.
- 61 Oxfam et Convoca (2016), op.cit.
- 62 Forest Peoples Programme (2016), EU Indigenous and Community Palm Oil Tour 2016 Peru Briefing (non publié).
- 63 RSPO. Récupéré depuis le site [www.rspo.org/](http://www.rspo.org/) ; Oxfam est membre de RSPO.
- 64 RSPO. Récupéré depuis les sites <http://www.rspo.org/files/download/6df1cc769591405> et <http://www.rspo.org/members/complaints/status-of-complaints/view/88> ; Forest Peoples Programme (26 avril 2016), Communiqué de presse : RSPO orders palm oil company to stop work in Shipibo territory in the Peruvian Amazon. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.forestpeoples.org/topics/agribusiness/news/2016/04/press-release-rspo-orders-palm-oil-company-stop-work-shipibo-territ> ; En juin 2016, les plantations détenues par Plantaciones de Pucallpa avaient été mises en vente.
- 65 The Jakarta Post (23 juin 2016), Public Auction of Real Properties and Plantations in the provinces of Coronel Portillo and Padre Abad, Department of Ucayali. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.thejakartapost.com/adv/2016/06/23/public-auction-of-real-properties-and-plantations-in-the-provinces-of-coronel-portillo-and-padre-abad-department-of-ucayali.html> ; EIA (13 juillet 2016), Who will pay for the illegal destruction of the Peruvian Amazon? Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://eia-global.org/blog/who-will-pay-for-the-illegal-destruction-of-the-peruvian-amazon>
- 66 AIDSESEP (2015), Declaratoria de Emergencia Normativa de la Palma Aceitera. Voir également AIDSESEP et al. (2016), Industrial Agricultural Supply Chains, Human Rights and Deforestation. Call to action May 2016. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2016/05/call%20to%20action%20-%20single.pdf>.
- 67 Déclaration de Connie Hedegaard à l'occasion de la proposition de la Commission européenne d'amender la Directive sur les énergies renouvelable et la Directive sur la qualité du carburant, de sorte à tenir compte du changement indirect d'affectation des sols et à limiter la conversion des terres en faveur de la production d'agrocarburants à travers le monde : « Moving forward with biofuel » (ILUC), 16 octobre 2012. [contenu de la vidéo]. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://europa.eu/!nG98MQ>.
- 68 Source : Commission européenne, Medium-term prospects for EU agricultural markets and income 2015-2025. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/index_en.htm).
- 69 La Directive sur les énergies renouvelables a obligé la Commission européenne à présenter une proposition pour tenir compte du changement indirect d'affectation des sols au 31 décembre 2010, et les législateurs à « s'employer » à statuer sur cette proposition avant le 31 décembre 2012. La Commission européenne a soumis une proposition avec deux ans de retard, le 17 octobre 2012. Trois années supplémentaires ont été requises pour que le Parlement européen et le Conseil légifèrent. Les États membres doivent désormais adopter les amendements avant le 10 septembre 2017. Directive (UE) 2015/1513 du 9 septembre 2015. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015L1513>.
- 70 Voir : Commission européenne (non daté), Biomass. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://ec.europa.eu/energy/en/topics/renewable-energy/biomass> et Fern et al. (2016), Why LULUCF cannot ensure that bioenergy reduces emissions. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.fern.org/LULUCF%26Bioenergy>.
- 71 Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32003L0087>
- 72 A. Sharman et J. Holmes (2010), Evidence-Based Policy or Policy-Based Evidence Gathering? Biofuels, the EU and the 10% Target., *Env. Pol. Gov.* 20, 309–321. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/eet.543/abstract>.
- 73 Euractiv (13 mai 2016), Industry lashes out at "populist" EU biofuels policy. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.euractiv.com/section/transport/news/industry-lashes-out-at-populist-eu-biofuels-policy/> ; Gbf German Biofuel GmbH est une entreprise allemande qui produit des agrocarburants à partir d'huile végétale. <http://gbf-bio.de/en/>.

- 74 Source : Système d'informations géographiques EurObserv'ER. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://observer.cartajour-online.com/barosig/Interface\\_Standard/cart@jour.phtml?NOM\\_PROJET=barosig&NOM\\_USER=&Langue=Langue2&Login=OK&Pass=OK](http://observer.cartajour-online.com/barosig/Interface_Standard/cart@jour.phtml?NOM_PROJET=barosig&NOM_USER=&Langue=Langue2&Login=OK&Pass=OK).
- 75 Rapports de recherche de l'IISD (2013a), op. cit.
- 76 Agence internationale de l'énergie (IEA) (2012), op cit.
- 77 G. Philippidis, R. M'Barek et E. Ferrari (2016), op. cit. Données communiquées par les auteurs.
- 78 Cour des comptes (2016), Rapport public annuel 2016. Les biocarburants : des résultats en progrès, des adaptations nécessaires, p. 215. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.ccomptes.fr/content/download/89516/2121237/version/1/file/04-biocarburants-RPA2016-Tome-2.pdf>.
- 79 Cour des comptes (2016), op.cit., p. 216.
- 80 Selon la Commission européenne, au cours de la période 2020–2030, l'Europe devra consacrer 0,2 % de son PIB et 0,4 % du revenu par habitant si elle souhaite maintenir une aide comparable. Cette part passe à 0,6 % du PIB et à 1,3 % du revenu par habitant si les objectifs contraignants sont révisés à 10 % pour les agrocarburants de première génération et à 5 % pour les agrocarburants avancés. G. Philippidis, R. M'Barek et E. Ferrari (2016), op.cit.
- 81 Registre de transparence. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do?redir=false&locale=fr#fr> ; Données collectées le 26 septembre 2016 dans le cadre du projet LobbyFacts de l'Observatoire européen des entreprises (<https://lobbyfacts.eu/>)
- 82 Transparency International (7 septembre 2015), Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.transparencyinternational.eu/2015/09/press-release-more-than-half-the-entries-on-the-brussels-lobby-register-are-inaccurate-incomplete-or-meaningless-2/>.
- 83 Les chiffres sur le nombre de lobbyistes dans cette section correspondent au nombre de personnes impliquées dans le travail d'influence. Pour les chiffres en équivalent temps plein (ETP), voir l'Annexe.
- 84 Observatoire européen des entreprises (2015), Policy prescriptions the firepower of the EU pharmaceutical lobby and implications for public health. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [https://corporateeurope.org/sites/default/files/20150904\\_bigpharma\\_web.pdf](https://corporateeurope.org/sites/default/files/20150904_bigpharma_web.pdf).
- 85 La Direction générale Énergie de la Commission européenne comptait 576 membres dans l'annuaire officiel de l'UE (<http://europa.eu/whoiswho/public/index.cfm?>) en août 2016.
- 86 Observatoire européen des entreprises (1 septembre 2016), 2013 was the big year for tobacco industry lobbying. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://lobbyfacts.eu/articles/01-09-2016/2013-was-big-year-tobacco-industry-lobbying>
- 87 La Commission européenne a confié à un groupe de travail interdisciplinaire interne l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de durabilité bioénergétique. Ce groupe de travail est présidé par le Secrétaire général et inclut des représentants de plusieurs directions de la Commission. En août 2016, Oxfam avait déterminé que 16 membres de la Commission prenaient part à ce groupe de travail, à divers degrés.
- 88 Commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen : 69 membres (<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/envi/members.html>) ; Commission Industrie, recherche et énergie (ITRE) du Parlement européen : 66 membres (<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/itre/members.html>) ; Total : 135. (Août 2016)
- 89 Ethanol Europe Renewables Limited. Récupéré depuis le site [www.eerl.com](http://www.eerl.com).
- 90 Registre de transparence : Pannonia Ethanol Zrt. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=779379921695-06> ; Registre de transparence : Ethanol Europe Renewables Ltd. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=313282221124-09>.
- 91 Registre de transparence : Orbán & Perlaki Attorneys-at-Law. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=517875922190-85>.
- 92 Registre de transparence : Hanover Communications International. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=712987314570-57>.
- 93 Registre de transparence : European Producers Union of Renewable Ethanol. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=32591134448-30>.
- 94 Association hongroise pour le bioéthanol Récupéré depuis le site <http://www.etanol.info.hu/> ; aucune entrée dans le Registre de transparence de l'UE.
- 95 Association hongroise pour le bioéthanol. Récupéré depuis le site <http://biofuelstp.eu/> ; aucune entrée dans le Registre de transparence de l'UE.
- 96 European Biofuels Technology Platform. Registre de transparence : Farm Europe. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=546776016430-19>.
- 97 Bio-based Industries Consortium (BIC). Voir le rapport annuel 2015 du BIC (2016). Récupéré depuis le site [biconsortium.eu/sites/biconsortium.eu/files/documents/BIC\\_Annual-Report\\_2015\\_web.pdf](http://biconsortium.eu/sites/biconsortium.eu/files/documents/BIC_Annual-Report_2015_web.pdf)
- 98 Registre de transparence : FTI Consulting Belgium. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=29896393398-67>.

- 99 Registre de transparence : Fastlane Consulting. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=367435911449-55>.
- 100 Commission européenne, Registre des groupes d'experts de la Commission et autres entités similaires. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?Lang=FR>.
- 101 Commission européenne, Groupe de dialogue civil sur les cultures arables. Récupéré depuis le site <http://ec.europa.eu/agriculture/civil-dialogue-groups/arable-crops/2016-09-09/agenda.pdf>.
- 102 Voir : Transparency International : EU Integrity Watch. Récupéré depuis le site <http://www.integritywatch.eu/> ; sur un total de 38 réunions concernant la politique bioénergétique de l'UE et des sujets connexes, les représentants de la Commission ont rencontré 33 représentants du secteur et 8 représentants d'ONG.
- 103 Lettre du EBB concernant sa position sur la proposition législative potentielle concernant les changements indirects d'affectation des sols. Récupérée depuis le site <https://www.asktheeu.org/en/request/2321/response/8260/attach/10/Document%201.pdf>.
- 104 <https://www.asktheeu.org/en/request/2141/response/7870/attach/11/Document%203b%20Ares%2012%201099528%20EBB%20Fediol%20ePure%20Copa%20Cogeca%20Position%20paper.pdf>
- 105 Exemple de déclaration conjointe de EBB, ePURE, FEDIOL, Copa-Cogeca et COCREAL. Irrésponsible U-turn on biofuels policy kills sustainable growth and jobs. Récupéré depuis le site <https://www.asktheeu.org/en/request/2141/response/7986/attach/4/Document%209a%20Ares%202012%201022111%20EBB%20Cover%20email%20CAB%20Request%20for%20meeting.pdf>.
- 106 Une lettre adressée à la Commission européenne et co-signée par plus de 200 scientifiques incitait de toute urgence la Commission à aligner la politique de l'UE sur les agrocarburants sur les dernières connaissances scientifiques et à tenir compte des émissions issues du changement indirect d'affectation des sols. Union of Concerned Scientists (2011), International Scientists and Economists Statement on Biofuels and Land Use. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.ucusa.org/global\\_warming/solutions/stop-deforestation/EU-ILUC-Letter.html#.V9E2BTUsAhQ](http://www.ucusa.org/global_warming/solutions/stop-deforestation/EU-ILUC-Letter.html#.V9E2BTUsAhQ).
- 107 Lettre du EBB concernant sa position sur la proposition législative potentielle concernant les changements indirects d'affectation des sols. Récupérée depuis le site <https://www.asktheeu.org/en/request/2321/response/8260/attach/10/Document%201.pdf>.
- 108 EurActiv (9 mai 2016), Now is not the time to kiss the biofuels goodbye. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.euractiv.com/section/agriculture-food/opinion/now-is-not-the-time-to-kiss-the-biofuels-goodbye/>.
- 109 Voir T. Ronzon, F. Santini et R. M'Barek (2015), The Bioeconomy in the European Union in numbers. Facts and figures on biomass, turnover and employment. Séville : Commission européenne, Joint Research Centre, Institute for Prospective Technological Studies, Espagne. p. 4. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://biobs.jrc.ec.europa.eu/analysis/bioeconomy-european-union-numbers>.
- 110 Voir p. ex. : ePURE (non daté), Ethanol Mythbusters. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://epure.org/media/1135/mybusters-infographic.pdf>.
- 111 FAO (non daté), Situation alimentaire mondiale Indice FAO des prix des produits alimentaires. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/>.
- 112 Voir p. ex. : Naija247 News (non daté), Nigerian consumers lament as food prices rise by 50%. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://naija247news.com/2016/04/nigerian-consumers-lament-as-food-prices-rise-by-50/> ; BusinessTech (18 janvier 2016), Get ready for a food price shock in 2016. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://businesstech.co.za/news/lifestyle/109299/get-ready-for-a-food-price-shock-in-2016/> ; IOL (19 mai 2016), The high price of our daily bread. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.iol.co.za/news/south-africa/the-high-price-of-our-daily-bread-2023475> ; AsokoInsight (4 août 2016), Costly food prices exert pressure on households as farmers' incomes rise (Kenya). Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://asokoinsight.com/news/costly-food-prices-exert-pressure-on-households-as-farmers-incomes-rise-kenya> ; DailyNews (1er juin 2016), Cash shortages: basic food prices soar. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.dailynews.co.zw/articles/2016/06/01/cash-shortages-basic-food-prices-soar>.
- 113 Les dernières perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO prévoient une stabilité relative des prix agricoles réels sur la décennie à venir. Toutefois, ces prévisions sont soumises à « un large éventail d'incertitudes » et l'OCDE et la FAO avertissent que « le changement climatique peut renforcer cette incertitude » et qu'« il y a de fortes probabilités pour que les prix connaissent au moins une oscillation de grande ampleur dans les dix ans à venir ». OCDE/FAO (2016), « Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025 ». Dernière visite le 7 octobre 2016 sur <http://www.agri-outlook.org/fr/>
- 114 Voir p. ex. : ePURE (2016), ePURE's Roadmap to 2030 – The role of ethanol in decarbonising Europe's road transport. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://epure.org/blog/epures-roadmap-to-2030-the-role-of-ethanol-in-decarbonising-europe-s-road-transport/>
- 115 Transport & Environment (2016), op cit.
- 116 France (12 octobre 2012), « Sofiprotéol, bête noire des agriculteurs » [http://www.dailymotion.com/video/xu9y45\\_sofiproteol-bete-noire-des-agriculteurs-reportage-france-3\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xu9y45_sofiproteol-bete-noire-des-agriculteurs-reportage-france-3_news)
- 117 Avril (2016), Rapport d'activité 2015. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.groupeavril.com/sites/default/files/bd\\_fr\\_avril\\_ra\\_0.pdf](http://www.groupeavril.com/sites/default/files/bd_fr_avril_ra_0.pdf).
- 118 Ibid.

- 119 L. Ozanne (2013), « Sofiprotéol : Enjeux et stratégie au service de la filière. » Présentation au CETIOM. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.terresinovia.fr/fileadmin/cetiom/regions/Ouest/publications/RTR/2013/4-LO\\_Enjeux\\_strategie\\_filiere\\_RTR\\_Niort\\_janv13.pdf](http://www.terresinovia.fr/fileadmin/cetiom/regions/Ouest/publications/RTR/2013/4-LO_Enjeux_strategie_filiere_RTR_Niort_janv13.pdf).
- 120 Cour des comptes (2012), La politique d'aide aux biocarburants. Rapport thématique. Evaluation d'une politique publique. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-politique-d-aide-aux-biocarburants>.
- 121 Reporterre (26 février 2015), Comment les agrocarburants ont conduit aux fermes-usines. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.reporterre.net/ENQUETE-4-Comment-les>.
- 122 L. Ozanne (2013), op. cit.
- 123 Données du Registre de transparence. <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do>.
- 124 Voir les demandes d'accès aux informations de la Commission européenne concernant le changement indirect d'affectation des sols : <https://www.asktheeu.org/en/search/indirect%20land%20use%20change/all> . Voir également : Birdlife International et al. Battle of the lobbies. Récupéré depuis le site <http://biofuelsreform.org/battle-of-the-lobbies.html>.
- 125 Directive (UE) 2015/1513 du 9 septembre 2015. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015L1513>.
- 126 Voir p. ex. : Conseil de l'Union européenne (1er décembre 2014), Déclaration de la France et d'autres États membres : « nous estimons qu'une part de 7 % d'énergie des biocarburants produits à partir de céréales et d'autres plantes riches en amidon, sucrières ou oléagineuses constitue le niveau cible minimum acceptable ». Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://www.consilium.europa.eu/register/fr/content/out/?&typ=ENTRY&i=ADV&DOC\\_ID=ST-15884-2014-ADD-1-REV-1](http://www.consilium.europa.eu/register/fr/content/out/?&typ=ENTRY&i=ADV&DOC_ID=ST-15884-2014-ADD-1-REV-1) ; la France a fait plusieurs déclarations similaires concernant ce seuil de 7 % à différentes occasions au sein du Conseil et lors d'exposés aux députés européens.
- 127 « A "Renewable" Energy Union ». Discours prononcé par le Commissaire Arias Cañete le 17 mars 2015 à Bruxelles lors de l'événement « Europe leading on renewable policy » : <https://ec.europa.eu/energy/en/events/eu-leading-renewable-energy-policy>. Dernière visite le 7 octobre 2016 sur [http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-15-4615\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-4615_en.htm).
- 128 T. Searchinger et R. Heimlich (2015), Avoiding Bioenergy Competition for Food Crops and Land. Working Paper, Installment 9 of "Creating a Sustainable Food Future". Washington DC : World Resources Institute. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [https://www.wri.org/sites/default/files/avoiding\\_bioenergy\\_competition\\_food\\_crops\\_land.pdf](https://www.wri.org/sites/default/files/avoiding_bioenergy_competition_food_crops_land.pdf).
- 129 13 pays du continent américain, 12 pays d'Asie-Pacifique, 11 pays d'Afrique et dans l'Océan indien, ainsi que deux pays européens n'appartenant pas à l'UE ; Biofueldigest (31 décembre 2014), Biofuels Mandates Around the World: 2015. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/2014/12/31/biofuels-mandates-around-the-world-2015/>.
- 130 Estimation des terres dédiées aux agrocarburants calculée d'après les données disponibles et le scénario de référence 2030 de G. Philippidis, R. M'Barek et E. Ferrari (2016), op. cit.
- 131 S. Kartha et K. Dooley (2016), The risks of relying on tomorrow's "negative emissions" to guide today's mitigation action, Working Paper 2016-08, Stockholm Environment Institute. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.sei-international.org/publications?pid=2996> ; A. Ernsting et O. Munnion (2015), Last-ditch climate option or wishful thinking? Bioenergy with Carbon Capture and Storage. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.biofuelwatch.org.uk/2015/beccs-report/>.
- 132 Voir : Commission européenne, (non daté), Circular Economy Strategy. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur [http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm) et Commission européenne (non daté), Bioeconomy Policy. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://ec.europa.eu/research/bioeconomy/index.cfm?pg=policy>.
- 133 Agence européenne pour l'environnement (2016), SIGNAUX 2016 - Vers une mobilité propre et intelligente. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.eea.europa.eu/fr/publications/signaux-2016-vers-une-mobilite>.
- 134 Commission européenne, « Une stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émissions », Communication COM(2016) 501, 20 juillet 2016. <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-501-FR-F2-1.PDF>
- 135 Directive (UE) 2015/1513 du 9 septembre 2015, Art. 2(2)(b)(iv)(e). <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015L1513>.
- 136 Legifrance (26 avril 2016), Arrêté ministériel relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, 24 avril 2016, art. 3, 3° (1). <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032452174&categorieLien=id>.
- 137 Voir : Zero et Rainforest Foundation Norway (17 février 2016), Palm Fatty Acid Distillate (PFAD) in biofuels. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://d5i6is0eze552.cloudfront.net/documents/Annet/Palm-Fatty-Acid-Distillate-in-biofuels.-ZERO-and-Rainforest-Foundation-N.pdf?mtime=20160302113207>.
- 138 USDA GAIN (2016), op. cit. et WWF Deutschland (2016), « Auf der Ölspur – Berechnungen zu einer palmölfreieren Welt ». Dernière visite le 7 octobre 2016 sur [http://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Studie\\_Auf\\_der\\_OElspur.pdf](http://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Studie_Auf_der_OElspur.pdf)
- 139 Les recommandations détaillées d'Oxfam sur les politiques concernant l'utilisation de la bioénergie

dans les réglementations de l'UE sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 sont disponibles dans les documents suivants : Oxfam International (2015),

Pitfalls and Potentials: The role of bioenergy in the EU climate and energy policy post 2020. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.oxfam.org/en/research/pitfalls-and-potentials-role-bioenergy-eu-climate-and-energy-policy-post-2020> ; Oxfam International (2016), A new EU sustainable bioenergy policy: Proposal to regulate bioenergy production and use in the EU's renewable energy policy framework 2020. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.oxfam.org/en/research/new-eu-sustainable-bioenergy-policy> ; Les recommandations détaillées d'Oxfam en matière de protection des droits fonciers autochtones et communautaires sont incluses dans le rapport : Oxfam International (2016), Terre Communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://www.oxfam.org/fr/rapports/terres-communes>.

- 140 Registre de transparence. <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do>. Registre consulté en juillet-août 2016.
- 141 Commission européenne, Preparation of a new Renewable Energy Directive for the period after 2020. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://ec.europa.eu/energy/en/consultations/preparation-new-renewable-energy-directive-period-after-2020>
- 142 Commission européenne, Accounting methods and conditions for the 10% renewable energy in transport target. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://ec.europa.eu/energy/en/consultations/accounting-methods-and-conditions-10-renewable-energy-transport-target>
- 143 Commission européenne, Indirect land use change and biofuels. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://ec.europa.eu/energy/en/consultations/indirect-land-use-change-and-biofuels>
- 144 EurObserv'ER (2015), Baromètre biocarburants 2015. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <http://www.eurobserv-er.org/barometre-biocarburants-2015/>.
- 145 Transparency International : EU Integrity Watch. Dernière visite en août 2016 sur <http://www.integritywatch.eu/>.
- 146 Voir p. ex. : Observatoire européen des entreprises (2 mai 2016), Corporate lobbies are biggest EU lobby spenders, but dodgy data persists. Dernière visite le 4 octobre 2016 sur <https://lobbyfacts.eu/articles/02-05-2016/corporate-lobbies-are-biggest-eu-lobby-spenders-dodgy-data-persists>.



© Oxfam International, octobre 2016

Ce document a été rédigé par Marc-Olivier Herman et Jan Mayrhofer. Oxfam remercie Aislinn McCauley, Adrien Braem, Dastan Kweka, Eluka Kibona, Taufiqul Mujib, Betty Tiominar, Todd Biderman, Adriana Sri Adhiati, Vladimir Pinto Lopez, Tim Gore, Anna Coryndon, Erik Wesselius, Corporate Europe Observatory et toutes celles et ceux qui ont apporté conseils et expertise lors de sa réalisation. Il fait partie d'une série de rapports visant à alimenter le débat public autour des questions de politique humanitaire et de développement.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-0-85598-819-7 en octobre 2016. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par eXceLingua (Jérôme Richard et Pierre Le Grand) et relu par Armelle Le Compte, Sarah Roussel et Barbara Scottu.

## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 18 affiliés et 2 membres observateurs qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))  
Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))  
Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))  
Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))  
Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))  
Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))  
Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))  
Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))  
Oxfam IBIS (Denmark) ([www.ibis-global.org](http://www.ibis-global.org))  
Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))  
Oxfam Intermón (Espagne) ([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org))  
Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))  
Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))  
Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))  
Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))  
Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))  
Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Membres observateurs :

Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))  
Oxfam Afrique du Sud